# Le Livre de Tobie.

## Introduction.

### I.

Un pieux Israélite, Tobie, de la tribu de Nephthali, vit déporté à Ninive, avec Anne, son épouse, et son fils Tobie.[1] Là, ce fidèle observateur de la loi exerce la charité envers ses frères et ensevelit les morts, ce qui attire sur lui la persécution. Un jour qu'il s'était endormi au pied d'un mur, de la fiente d'oiseau lui tomba dans les yeux et le rendit aveugle. Dans cette nouvelle épreuve, il montre une résignation et une patience inaltérables. Cependant, accablé par les reproches de ses amis et voyant qu'il ne peut plus servir à rien au monde, il demande à Dieu de le secourir ou de le retirer de la vie (ch. I-III, 6).

Dans le même temps, Sara, fille de Raguel, souffrait et priait aussi en Médie. Sept fois elle avait été mariée, et ses sept époux avaient été tués, la nuit même des noces, par le démon Asmodée. Elle conjure le Seigneur de la délivrer de l'opprobre qui l'accable (iii, 7-23).

Dieu exauce la prière de Tobie et celle de Sara, et il envoie l'ange Raphaël pour mettre fin aux épreuves de ces deux justes. Croyant sa mort prochaine, le vieillard aveugle, après avoir donné à son fils les plus sages conseils, l'envoie en Médie pour recouvrer des mains de Gabélus la somme de dix talents qu'il lui avait prêtée. L'ange Raphaël, qui a pris une forme humaine, s'offre pour servir de guide au jeune voyageur. Le soir de la première journée, comme ils s'étaient arrêtés sur les bords du Tigre, le jeune Tobie prend un gros poisson qu'il prépare pour le souper; sur le conseil de l'ange, il en garde le cœur et le fiel pour un usage ultérieur (iii, 24 — vi, 9).

Arrivés à Ecbatane, les deux voyageurs vont loger chez Raguel, père de Sara. Tobie demande la main de la jeune fille et l'obtient, après avoir appris de l'ange le moyen de réduire à l'impuissance le démon Asmodée. Il reste quatorze jours auprès de son beau-père, et pendant ce temps Raphaël va chercher l'argent prêté à Gabélus (vi, 10 — ix).

Tobie se hâte de retourner à Ninive avec son épouse. Dès son arrivée, il rend la vue à son père avec le fiel du poisson. Puis l'ange fait connaître aux deux Tobies sa véritable nature et leur révèle les desseins de la Providence dans les épreuves qu'ils ont eu à subir (x-xii).

Epilogue. Le vieux Tobie rend grâces à Dieu de ses bienfaits, prédit la gloire future de Jérusalem et la ruine prochaine de Ninive. Son père mort, le jeune Tobie retourne en Médie auprès de Raguel, son beau-père, où il meurt à l'âge de 99 ans.

### II.

Il existe quatre manuscrits grecs, plus ou moins complets, en lettres onciales, du livre de Tobie : le codex *Vaticanus*, le *Sinaïticus*,[2] l'*Alexan-*

---

[1] Tobie, en hébr. *Tobiyah*, c.-à-d. *Jéhovah est mon bien;* en grec et en lat. *Tobias*, par le changement ordinaire de l'élément *vah*, abrégé de *Jéhovah* (*Jahvé*, *Jahu*), en *ias*, comme dans *Isaïas*, *Adonias*, etc. Dans la Vulgate les deux Tobie portent exactement le même nom; mais le père est appelé *Tobit* dans les versions grecques, et *Tobis* dans l'ancienne Italique. Voir la note de I, 9.

[2] Découvert par Tischendorf au mont Sinaï et publié sous ce titre : *Libellus Tobit, e cod. Sinaïtico editus et recensitus*. Frib. 1870.

*drinus* et le *Venetus-Marcianus*. Outre les diverses recensions du grec, nous avons, en fait d'anciennes versions, l'*Itala*, antérieure à S. Jérôme, la Vulgate de S. Jérôme, la version Syriaque (*Peschito*) et la version Arménienne. On connaît deux recensions hébraïques de notre livre, qui sont simplement des traductions faites sur les textes grecs, l'une dite de Fagius, l'autre de Sébast. Münster.[1]

Ces divers textes présentent cette particularité qu'ils diffèrent entre eux, non par de simples variantes, comme il arrive dans les diverses recensions d'un même livre, mais par des additions ou des omissions, et des variations dans les noms propres et les chiffres[2]. On peut les ranger, à ce point de vue, en quatre groupes principaux : le premier comprend les codd. *Vaticanus*, *Alexandrinus*, *Venetus-Marcianus*, la version Arménienne et la première partie de la Peschito (i-vii, 9) : c'est, en général, la recension la plus courte ; elle est seule en usage dans l'Eglise grecque. Le second groupe, formé du *cod. Sinaïticus* et de l'ancienne Italique, donne la recension la plus complète. Le troisième comprend les *codices* minuscules 44, 106, 107 et la fin de la Peschito (vii, 10-xiv). Notre Vulgate latine forme le quatrième. S. Jérôme nous apprend qu'il fit sa traduction en un seul jour, d'après un texte chaldéen qu'un savant Juif lui interprétait en hébreu.[3] Ce travail un peu hâtif était fondé sans doute en partie sur l'ancienne Italique, car on y remarque nombre d'expressions et de locutions propres à cette dernière version. M. Gutberlet, le plus récent commentateur catholique de *Tobie*[4], pense que S. Jérôme a abrégé l'original. Il se fonde surtout sur ce que le vieux Tobie parle à la première personne dans tous les autres textes (i-iii, 7), tandis que, dans notre Vulgate (comme dans le Chaldéen), le récit est à la troisième personne. " On comprend, dit-il, qu'un abréviateur change la personne ; on ne comprendrait pas que celui qui traduit simplement l'original ait imaginé un pareil changement. "

Sur la valeur relative de ces quatre groupes ou familles de textes du livre de Tobie, les interprètes sont fort partagés. M. Gutberlet, après une sérieuse étude de la question, conclut ainsi : " Sous le rapport littéraire (de la conformité avec l'original), le texte du *cod. Sinaïticus* et de l'Italique mérite la préférence ; sous le rapport dogmatique, la Vulgate occupe le premier rang[5] ; enfin, sous le rapport esthétique, le *cod. Vaticanus* (le grec ordinaire) doit être regardé comme le meilleur travail ". Notre traduction suit la Vulgate, mais en tenant compte des autres textes avec la liberté que nous permet le titre même de notre travail.

[1] Les critiques ne s'accordent pas sur l'âge de ces versions hébraïques publiées au XVI[e] siècle. La première ne remonte pas au-delà du XII[e] siècle ; elle se rattache au *cod. Vaticanus ;* la seconde paraît un peu plus ancienne et s'inspire du *cod. Sinaïticus*. Comme elles offrent plutôt le caractère de paraphrases que de traductions, elles sont de peu d'utilité pour la critique et l'exégèse.

[2] Ainsi le nom de Tobie est écrit de trois ou quatre manières dans les différents textes ; la femme de Raguel, appelée Anne dans l'Italique et la Vulgate, se nomme Edna dans les versions grecques ; notre Vulgate (iii, 7) met Ragès au lieu d'Ecbatane ; ailleurs Salmanasar pour Enemessar. Ces différences, toutefois, n'atteignent que la surface, et non le fond du livre, qui reste partout le même quant à la substance des récits.

[3] Ce texte chaldéen a été retrouvé récemment, mais seulement en partie et librement transcrit, dans un commentaire juif de la Genèse. Voir Neubauer, *The book of Tobit. A chaldee text.* Oxford 1878.

[4] Gutberlet. *Das Buch Tobias ubersetzt und erklärt.* 1877.

[5] Seule notamment la Vulg. contient les explications du but providentiel des épreuves de Tobie (ii, 12 sv.) et des causes qui donnent au démon pouvoir sur l'homme (vi, 12 sv.).

## III.

L'histoire de Tobie, comme celle de Job, est une justification de la Providence. L'auteur démontre, et c'est là son but principal et immédiat, que Dieu peut bien éprouver les justes qui espèrent en lui, mais qu'il ne les abandonne jamais, et que la pratique de la vertu trouve, même dès ici-bas, sa récompense. Il met en même temps sous nos yeux un touchant et parfait modèle de vie domestique et familiale.

Mais est-ce bien une *histoire* véritable que raconte ce livre; ou bien n'est-il qu'une simple fiction, un pieux *roman de famille*, comme on l'a quelquefois appelé, ou tout au moins le développement plus ou moins embelli d'événements réels? Luther paraît avoir posé le premier la question : " Si c'est une histoire, dit-il, c'est une gracieuse et sainte histoire; si c'est une fiction, il faut avouer que c'est une fiction charmante, bien instructive et utile, et qu'elle est l'œuvre d'un poète bien spirituel." Tous les protestants, ayant retranché le livre de Tobie du Canon des Ecritures, le regardent aujourd'hui comme un roman pieux, et ils ont entraîné dans cette opinion quelques écrivains catholiques. Mais la plupart de ces derniers affirment nettement le caractère historique de *Tobie*.

De fait, le livre se présente à nous comme une histoire réelle. L'auteur écrit comme un historien, non comme un inventeur de fiction. C'est ce que montrent les détails minutieux du récit, les renseignements nombreux et précis touchant les lieux, les personnes, les faits.

On ne peut certes le soupçonner d'avoir voulu tromper ses lecteurs; mais d'autre part, il est inadmissible qu'il ait prétendu recommander la Providence au moyen de miracles inventés et donnés pour fictifs. En effet, *s'il n'est pas vrai* que l'ange Raphaël ait été envoyé pour secourir Tobie et Sara, comment la lecture de ce récit augmentera-t-elle ma confiance en la prière?

D'ailleurs, pour qui croit que le Verbe même de Dieu a daigné, pendant plus de trente ans, vivre sur cette terre de notre vie humaine, il ne saurait être incroyable qu'un Ange, sous forme visible, se soit fait pendant deux mois le compagnon de Tobie; et si le caractère miraculeux du récit doit le faire reléguer parmi les fictions, que restera-t-il de l'Ecriture et de la religion chrétienne?

Selon toute vraisemblance, le livre de Tobie a pour auteurs ceux mêmes dont il raconte l'histoire. Nous voyons d'abord que l'Ange leur commande de *publier* (xii, 20; en grec et en hébreu : *d'écrire*) les merveilles accomplies en leur faveur; et nous n'avons aucun motif de supposer qu'ils ont négligé cet ordre. Au contraire, dans tous les textes (sauf la Vulgate et le Chaldéen), c'est le vieux Tobie lui-même, parlant à la première personne, qui nous raconte l'histoire de sa vie, jusqu'à la prière du chap. III; les mêmes textes nous disent qu'il *écrivit* le cantique d'actions de grâces du chap. XIII. Les autres parties auront été rédigées soit par lui, soit plutôt par son fils, témoin de tous les événements, et, après la mort de celui-ci, un pieux Israélite aura publié, sous leur forme actuelle, les mémoires des deux saints personnages, en y ajoutant l'éloge du second (xiv, 14 sv.).

L'apparition de ce saint livre en pays infidèle, loin du centre religieux d'Israël, nous explique pourquoi il ne fut pas immédiatement inséré dans la collection officielle des livres canoniques de la Synagogue; de là, vint aussi, pour les éditeurs, une liberté plus grande d'y introduire les variantes que la comparaison des différents textes permet de constater. Mais le caractère inspiré du livre

de Tobie nous est garanti par la tradition apostolique; les Pères les plus anciens (S. Polycarpe, S. Hippolyte, Clément d'Alexandrie) le citent avec respect, comme parole de Dieu, et le Concile de Trente a sanctionné, par un décret dogmatique, la croyance traditionnelle.

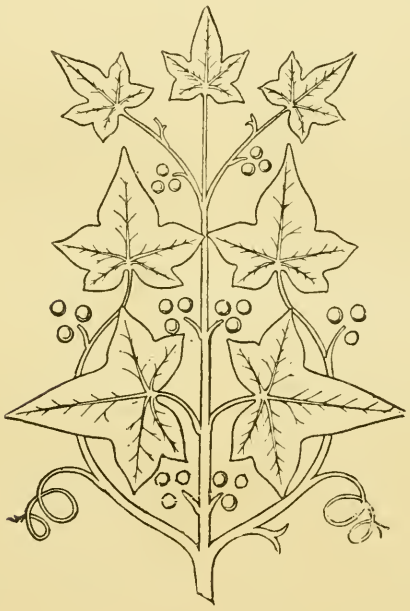

# Le Livre de Tobie.

## § I. — SOUS LE COUP DE L'ÉPREUVE, LE PIEUX TOBIE ET SARA, FILLE DE RAGUEL, IMPLORENT LE SEIGNEUR [I—III].

### CHAP. I. — Piété courageuse de Tobie, captif à Ninive.

Chap. I.

TOBIE, de la tribu et d'une ville de Nephthali, qui est dans la Galilée supérieure, au-dessus de Naasson, derrière le chemin qui va au couchant, ayant à gauche la ville de Séphet, [2] fut emmené captif au temps de Salmanasar, roi des Assyriens; et dans sa captivité même, il n'abandonna pas le chemin de la vérité. [3] Tous les jours, il distribuait à ses frères, ceux de sa nation, captifs comme lui, tout ce dont il pouvait disposer.

[4] Et alors même qu'il était le plus jeune de ceux de la tribu de Nephthali, il n'y avait rien de juvénile en sa conduite. [5] Aussi, tandis que tout le monde allait adorer les veaux d'or que Jéroboam, roi d'Israël, avait faits, lui seul fuyait la compagnie de tous, [6] et il se rendait à Jérusalem, au temple de Jéhovah, où il adorait Jéhovah, Dieu d'Israël, offrant fidèlement les prémices et les dimes de ses biens. [7] Tous les trois ans il distribuait aux prosélytes et aux étrangers toute sa dîme. [8] Il observait ces choses et d'autres semblables, selon la loi de Dieu, dès son jeune âge. [9] Quand il fut devenu homme, il épousa une femme de sa tribu, nommée Anne; il en eut un fils auquel il donna son nom, [10] et qu'il instruisit dès l'enfance à craindre Dieu et à s'abstenir de tout péché.

[11] Lors donc qu'il fut arrivé comme captif, avec sa femme et son fils, en la ville de Ninive, où était toute sa tribu, [12] bien que tous les autres

---

CHAP. I.

1. *D'une ville*, probablement de Cadès ou Cédès, ville de refuge au N. du lac Mérom. — *Naasson*, en gr. *Aser* ou *Asser*. — *Ayant à sa gauche*, c.-à-d. au N. (les Hébreux s'orientaient en se tournant vers l'est), *Séphet* (*Seph* dans Josèphe), à 4 lieues au N. O. de la mer de Galilée.

2. *Au temps de Salmanasar* : le gros de la tribu avait été emmené en exil par Téglathphalasar (II *Rois*, xv, 29); une seconde déportation eut lieu sous Salmanasar ou Sargon, car c'est très probablement ce dernier nom qu'il faudrait lire ici et aux vers. 13 et 18. Les textes grecs portent *Enemessar*, forme étrange qui, d'après le savant orientaliste Bickell, semble cacher le nom de Sargon. L'assyrien *Sarru-Kinu*, adouci en *Sarru-Ginum*, (*Roi-ferme*) deviendrait, par transposition des deux éléments, *Ginum-Sarru*, en hébreu : *'Inum-Sar*, en grec : *Enemessaros*.

En gr. les vers. 1-3 peuvent se traduire ainsi :

1. *Livre des actions de Tobit, fils de Tobiel, fils d'Ananiel, fils d'Adouël, fils de Gabaël, de la race d'Asaël, de la tribu de Nephthali*, 2. *lequel fut emmené captif au temps d'Enemessar, roi des Assyriens, de* la ville de *Thisbé* (Thesbi, où naquit Elie), *laquelle est à droite* (au S.) *de Cydios* (*Cadès*) de la tribu *de Nephthali, dans la Galilée au-dessus d'Aser*. 3. *Moi, Tobit, je marchai dans les voies de la vérité et de la justice tous les jours de ma vie.*

4. *Le plus jeune* des " fils de la loi," c.-à-d. juste arrivé à l'âge où les jeunes Israélites commençaient à être soumis aux obligations de la loi, spécialement à celle de se rendre à Jérusalem aux grandes fêtes de l'année.

# Liber Tobiae.

## CAPUT I.

Tobias in captivitate constitutus, a lege Dei non recedit, et filium Tobiam ex Anna uxore susceptum, Deum timere docet : gratus regi Salmanasar, pergit quocumque vult; confratres captivos consolatur et juvat eleemosyna : Gabelo dat mutuo decem argenti talenta : Sennacherib, quod occisos sepeliret, eum persequitur.

TOBIAS ex tribu, et civitate Nephthali (quæ est in superioribus Galilææ supra Naasson, post viam, quæ ducit ad occidentem, in sinistro habens civitatem Sephet) 2. [a]cum captus esset in diebus Salmanasar regis Assyriorum, in captivitate tamen positus, viam veritatis non deseruit, 3. ita ut omnia, quæ habere poterat, quotidie concaptivis fratribus, qui erant ex ejus genere, impertiret.

4. Cumque esset junior omnibus in tribu Nephthali, nihil tamen puerile gessit in opere. 5. Denique cum irent omnes ad vitulos aureos, [b]quos Jeroboam fecerat rex Israel, hic solus fugiebat consortia omnium, 6. sed pergebat in Jerusalem ad templum Domini, et ibi adorabat Dominum Deum Israel, omnia primitiva sua, et decimas suas fideliter offerens, 7. ita ut in tertio anno proselytis et advenis ministraret omnem decimationem. 8. Hæc et his similia secundum legem Dei puerulus observabat. 9. Cum vero factus esset vir, accepit uxorem Annam de tribu sua, genuitque ex ea filium, nomen suum imponens ei, 10. quem ab infantia timere Deum docuit, et abstinere ab omni peccato.

11. Igitur, cum per captivitatem devenisset cum uxore sua, et filio in civitatem Niniven cum omni tribu sua, 12. (cum omnes ederent

[a] 4 Reg. 17, 3 et 18, 9.

[b] 3 Reg. 12, 28.

Le grec offre un sens plus naturel : *Lorsque j'étais dans mon pays, dans la terre d'Israël, et que j'étais encore jeune, toute la tribu de Nephthali ayant abandonné le temple de Jérusalem ... moi seul*, etc. ...

5. *Tout le monde*, la plupart (S. Jérôme). Même remarque pour le vers. 12. — *Jéroboam :* voy. I *Rois*, xii, 28.

6. *Il se rendait*, aux grandes fêtes de l'année (gr. Ital.); comp. *Deut.* xvi, 16. — *Prémices :* voir *Nombr.* xv, 19 sv. xviii, 15 sv. *Deut.* xviii, 3 sv. — *Dîmes :* voir *Lév.* xxvii, 30. Dans ce verset et les suiv. le texte grec est beaucoup plus explicite; il nous apprend aussi que Tobie, devenu orphelin par la mort de son père, fut pieusement élevé par sa grand' mère paternelle, nommée Débora.

7. *Tous les trois ans :* voy. *Deut.* xiv, 28 sv. — *Prosélytes*, païens convertis qui vivaient parmi les Israélites (*Num.* ix, 14; xv, 15), mais sans pouvoir acquérir des biens-fonds; les textes de la loi les nomment d'ordinaire avec les veuves et les orphelins, voir *Deut.* xvi, 11-14; xxiv, 20; *Lév.* xix, 33 sv.

9. *Son nom :* le père est toujours appelé *Tobit* dans le texte grec, *Tobis* dans la vers. Italique, et le fils *Tobias;* la Vulg. seule donne aux deux ce dernier nom. C'est donc dans un sens large qu'il faut, ce semble, entendre les mots *son nom* dans notre verset. Cependant on pourrait aussi regarder le *t* final du texte gr. et l'*s* de l'Italique comme de simples désinences ajoutées à la forme hébraïque *Tobi*, et cette forme hébraïque elle-même comme une abréviation du nom complet *Tobiyah*, en gr. *Tobias*, l'élément *yah* pouvant se sous-entendre dans les noms propres. Comp. *Phaltiel* (*Dieu est mon libérateur*) II *Sam.* iii, 15 et *Phalti* (*mon libérateur est Dieu*) I *Sam.* xxv, 44.

11. *Où* déjà *toute sa tribu* avait été transférée sous Téglathphalasar.

12. *Des mets*, principalement des viandes. Ces viandes pouvaient être de celles dont

mangeassent des mets des païens, il garda son âme pure, et jamais il ne se souilla par leurs viandes. 13 Et parce qu'il se souvenait fidèlement de Jéhovah, Dieu lui concilia la faveur du roi Salmanasar, 14 qui lui donna pouvoir d'aller partout où il voudrait, avec liberté de faire ce qu'il lui plairait. 15 Il allait donc visiter tous ceux qui étaient captifs et leur donnait des conseils salutaires.

16 Etant une fois allé à Ragès, ville des Mèdes, avec dix talents, provenant des largesses dont le roi l'avait enrichi, 17 parmi le grand nombre de ses compatriotes, il vit un homme de sa tribu, *nommé* Gabélus, qui était dans le besoin, et il lui donna contre un reçu cette somme d'argent.

18 Longtemps après, le roi Salmanasar étant mort, Sennachérib, son fils, régna à sa place. Comme ce prince avait une grande haine contre les enfants d'Israël, 19 Tobie allait visiter chaque jour tous ceux de sa parenté; il les consolait et distribuait de ses biens à chacun, selon son pouvoir; 20 il donnait à manger à ceux qui avaient faim, procurait des vêtements à ceux qui étaient nus et mettait un grand zèle à donner la sépulture à ceux qui étaient morts ou qui avaient été tués. 21 Lorsque le roi Sennachérib, revenu en fugitif, après la défaite dont Dieu l'avait frappé en Judée pour ses blasphèmes, faisait mettre à mort, dans sa fureur, un grand nombre des enfants d'Israël, Tobie enterrait leurs cadavres. 22 La nouvelle en ayant été apportée au roi, il ordonna de le mettre à mort et lui ôta tous ses biens. 23 Mais Tobie prit la fuite avec son fils et sa femme, et, dépouillé de tout, il réussit à se cacher parce qu'il avait beaucoup d'amis. 24 Quarante-cinq jours après, le roi fut tué par ses propres fils. 25 Alors Tobie revint dans sa maison, et tous ses biens lui furent rendus.

### CHAP. II. — Charité de Tobie. Il devient aveugle. Sa piété dans cette épreuve.

Chap. II. APrès cela, une fête de Jéhovah étant venue, et un grand repas ayant été préparé dans la maison de Tobie, 2 il dit à son fils: "Va et amène quelques hommes de notre tribu, craignant Dieu, afin qu'ils mangent avec nous." 3 Son fils partit; à son retour, il lui annonça qu'un des enfants d'Israël, qu'on avait assassiné, gisait dans la rue. A l'instant, Tobie, se levant de table et laissant là le repas sans avoir rien mangé, arriva au cadavre, 4 le prit, et le rapporta secrètement à sa maison, afin de l'inhumer avec précaution après le coucher du soleil. 5 Lorsqu'il l'eut caché, il prit son repas avec larmes et tremblement, 6 au souvenir de cette parole que Jéhovah avait dite par le prophète Amos: "Vos jours

les Israélites n'avaient pas le droit de manger, par ex. de la chair de porc, ou bien avoir été préparées par des personnes impures, ou bien avoir été offertes aux idoles (*Lév.* iii, 17; xi; xvii, 10). Une pareille abstention, si difficile dans l'exil, n'était sans doute pas obligatoire.

14. D'après le texte gr., Tobie était le fournisseur de la cour.

16. *Ragès* (en gr. *Rhage* ou *Rhagoi*), une des plus grandes et des plus anciennes villes de la Médie, au pied des monts Caspiens, à 10 journées de marche au N. E. d'Ecbatane. Dans l'inscription de Béhistoun elle est appelée *Raga* (texte perse) *Rakkan* (texte médique); ses ruines, un peu à l'est de Téhéran, portent le nom de *Reï*. — *10 talents*, environ 60 mille fr.

17. *Gabélus*, en gr. *Gabaël*. — *Contre un reçu :* le grec dit mieux, *en dépôt :* on ne voit pas autrement pourquoi Tobie aurait prêté une si grosse somme à Gabélus.

18. *Salmanasar :* Sargon (voir la note du vers. 2) après avoir régné de 722 à 705 av. J.-C., eut pour successeur Sennachérib.

20. *La sépulture :* en Orient surtout c'est un malheur et un opprobre qu'un cadavre reste sans sépulture, exposé à devenir la

ex cibis gentilium) iste custodivit animam suam, et nunquam contaminatus est in escis eorum. 13. Et quoniam memor fuit Domini in toto corde suo, dedit illi Deus gratiam in conspectu Salmanasar regis, 14. et dedit illi potestatem quocumque vellet ire, habens libertatem quæcumque facere voluisset. 15. Pergebat ergo ad omnes, qui erant in captivitate, et monita salutis dabat eis.

16. Cum autem venisset in Rages civitatem Medorum, et ex his, quibus honoratus fuerat a rege, habuisset decem talenta argenti : 17. et cum in multa turba generis sui Gabelum egentem videret, qui erat ex tribu ejus, sub chirographo dedit illi memoratum pondus argenti.

18. Post multum vero temporis, mortuo Salmanasar rege, cum regnaret Sennacherib filius ejus pro eo, et filios Israel exosos haberet in conspectu suo : 19. Tobias quotidie pergebat per omnem cognationem suam, et consolabatur eos, dividebatque unicuique, prout poterat, de facultatibus suis : 20. esurientes alebat, nudisque vestimenta præbebat, et mortuis atque occisis sepulturam sollicitus exhibebat. 21. [c]Denique cum reversus esset rex Sennacherib fugiens a Judæa plagam, quam circa eum fecerat Deus propter blasphemiam suam, et iratus multos occideret ex filiis Israel, Tobias sepeliebat corpora eorum. 22. At ubi nuntiatum est regi, jussit eum occidi, et tulit omnem substantiam ejus. 23. Tobias vero cum filio suo, et cum uxore fugiens, nudus latuit, quia multi diligebant eum. 24. [d]Post dies vero quadraginta quinque occiderunt regem filii ipsius, 25. et reversus est Tobias in domum suam, omnisque facultas ejus restituta est ei.

[c] 4 Reg. 19, 35. Eccli. 48, 24. 2 Mach. 8, 19.

[d] 4 Reg. 19, 37. 2 Par. 32, 21. Is. 37, 38.

## CAPUT II.

Tobias mortuorum defatigatus sepultura hirundinis stercore in patientiæ probationem excæcatur, et ab uxore ac amicis ipsum irridentibus affectus opprobrio, patientissime tolerat instar Jobi.

POST hæc vero, cum esset dies festus Domini, et factum esset prandium bonum in domo Tobiæ, 2. dixit filio suo : Vade, et adduc aliquos de tribu nostra, timentes Deum, ut epulentur nobiscum. 3. Cumque abiisset, reversus nuntiavit ei, unum ex filiis Israel jugulatum jacere in platea. Statimque exsiliens de accubitu suo, relinquens prandium, jejunus pervenit ad corpus : 4. tollensque illud portavit ad domum suam occulte, ut dum sol occubuisset, caute sepeliret eum. 5. Cumque occultasset corpus, manducavit panem cum luctu et tremore, 6. memorans illum sermonem, quem dixit Dominus [a]per Amos prophetam : Dies festi vestri

[a] Amos. 8, 10. 1 Mach. 1, 41.

proie des bêtes sauvages (*Jér.* viii, 2; II *Mach.* v, 10).

21. *Sennachérib :* voy. II *Rois*, xviii, 13; II *Par.* xxxii; *Is.* xxxvi sv.

24. Quarante-cinq jours après qu'il eut dépouillé Tobie (comp. II *Rois*, xix, 37; *Is.* xxxvii, 37 sv.); car il dut régner encore plusieurs années après sa désastreuse expédition contre les Juifs; il mourut en 681.

25. *Tous ses biens lui furent rendus*, grâce, comme l'explique le texte grec, à l'intervention de son neveu Achiacharus, (ou *Achior*, *Vulg.* xi, 20) à qui le successeur de Sennachérib, Asarhaddon, avait confié une haute fonction administrative. (Voir ii, 19 note.)

### CHAP. II.

1. *Une fête*, celle de la Pentecôte (texte grec).

2. *Afin qu'ils mangent avec nous :* comp. *Deut.* xvi, 11, 14; *Luc.* xiv, 13.

4. *A sa maison*, non dedans, ce qui l'aurait rendu impure (*Nombr.* xix, 14), mais dans quelque bâtiment séparé, comme l'explique le texte grec qui note aussi les ablutions faites par Tobie avant de prendre sa nourriture.—*Avec précaution*, sans être vu.

5. *Prit son repas*, seul, probablement, car le contact du cadavre lui avait fait contracter une souillure légale.

de fêtes seront changés en gémissements et en deuil." 7Puis, quand le soleil fut couché, il sortit et mit le corps en terre. 8Tous ses voisins le blâmaient en disant : "On a déjà ordonné de te faire mourir pour ce sujet, et à peine as-tu échappé à cet arrêt de mort, que tu recommences à donner aux morts la sépulture!" 9Mais Tobie, craignant plus Dieu que le roi, enlevait les corps de ceux qui avaient été tués, les cachait dans sa maison et les inhumait pendant la nuit.

10Un jour qu'il s'était fatigué à donner la sépulture aux morts, étant rentré à sa maison, il se jeta au pied de la muraille et s'endormit. 11Pendant qu'il dormait, il tomba d'un nid d'hirondelles de la fiente chaude sur ses yeux, et il devint aveugle. 12Dieu permit que cette épreuve lui arrivât, afin que sa patience, comme celle du saint homme Job, fût donnée en exemple à la postérité. 13Car, ayant toujours craint Dieu dès son enfance et observé ses commandements, il ne s'attrista pas contre Dieu de ce que le malheur de la cécité l'avait atteint. 14Mais il resta inébranlable dans la crainte de Dieu, lui rendant grâces tous les jours de sa vie. 15De même que les chefs de tribu insultaient au bienheureux Job, ainsi les parents et les amis de Tobie raillaient sa conduite, en disant : 16"Qu'est devenue ton espérance, pour laquelle tu faisais des aumônes et donnais la sépulture aux morts?" 17Tobie les reprenait en disant : "Ne parlez pas ainsi; 18car nous sommes enfants des saints, et nous attendons cette vie que Dieu doit donner à ceux qui ne lui retirent jamais leur fidélité."

19Anne, sa femme, allait tous les jours tisser de la toile, et, par le travail de ses mains, elle rapportait, pour leur entretien, ce qu'elle pouvait gagner. 20Il arriva ainsi qu'ayant reçu un chevreau, elle l'apporta à la maison. 21Son mari, ayant entendu le bêlement du chevreau, dit: "Voyez si ce chevreau n'aurait pas été dérobé, et rendez-le à son maître, car il ne nous est pas permis de rien manger qui provienne d'un vol, ni même d'y toucher." 22Alors sa femme répondit avec colère : "Il est manifeste que ton espérance est devenue vaine; voilà ce que t'ont rapporté tes aumônes!" 23C'est par ces discours et d'autres semblables qu'elle l'injuriait.

CHAP. III. — Prière de Tobie. Sara, fille de Raguel, outragée par une servante, implore le Seigneur. Ces deux prières sont exaucées.

Ch. III. ALors Tobie, ayant poussé un soupir, commença à prier avec larmes, 2en disant : "Vous êtes juste, Seigneur; justes sont tous vos jugements, et toutes vos voies sont miséricorde, vérité et justice. 3Et maintenant, Seigneur, souvenez-vous de moi; ne tirez pas vengeance

9 sv. Le vers. 9 manque dans les manuscrits gr. et dans l'Ital., et le vers. 10, rattachant ce qui suit à ce qui précède, commence ainsi : *Cette nuit-là même, comme j'étais couché, étant impur, au pied de la muraille*, etc. : en touchant le cadavre, Tobie avait contracté une souillure lévitique. Trop fatigué pour s'en purifier immédiatement par une ablution (*Nombr.* xix, 2-22), il n'entra pas dans sa maison, pour ne pas communiquer aux siens son impureté. La Vulg. semble séparer deux faits liés ensemble.

11. *Pendant qu'il dormait;* en gr., *mes yeux étant ouverts*, peut-être à son réveil. — *Hirondelles;* le mot gr. désigne toute espèce de *petits oiseaux.* — *Aveugle :* au témoignage de Pline, la fiente d'hirondelle a la propriété de dessécher et de brûler, ce qui parfois est cause que les petits perdent la vue. D'après l'Ital., l'accident arrivé à Tobie ne lui causa qu'une inflammation des yeux, laquelle, par la faute des médecins, amena une cécité complète.

15. *Les chefs de tribu* (litt. *les rois*), les *émirs*, amis de Job, possesseurs comme lui de nombreux troupeaux. — *Insultaient*, sans en avoir l'intention, en voulant faire confes-

convertentur in lamentationem et luctum. 7. Cum vero sol occubuisset, abiit, et sepelivit eum. 8. Arguebant autem eum omnes proximi ejus, dicentes : Jam hujus rei causa interfici jussus es, et vix effugisti mortis imperium, et iterum sepelis mortuos? 9. [b]Sed Tobias plus timens Deum, quam regem, rapiebat corpora occisorum, et occultabat in domo sua, et mediis noctibus sepeliebat ea.

[b] Supr. 1, 21.

10. Contigit autem ut quadam die fatigatus a sepultura, veniens in domum suam, jactasset se juxta parietem, et obdormisset, 11. et ex nido hirundinum dormienti illi calida stercora inciderent super oculos ejus, fieretque cæcus. 12. Hanc autem tentationem ideo permisit Dominus evenire illi, ut posteris daretur exemplum patientiæ ejus, sicut et sancti Job. 13. Nam cum ab infantia sua semper Deum timuerit, et mandata ejus custodierit, non est contristatus contra Deum quod plaga cæcitatis evenerit ei, 14. sed immobilis in Dei timore permansit, agens gratias Deo omnibus diebus vitæ suæ. 15. Nam sicut beato Job insultabant reges, ita isti parentes et cognati ejus irridebant vitam ejus, dicentes : 16 : Ubi est spes tua, pro qua eleemosynas, et sepulturas faciebas? 17. Tobias vero increpabat eos, dicens : Nolite ita loqui : 18. Quoniam filii sanctorum sumus, et vitam illam exspectamus, quam Deus daturus est his, qui fidem suam nunquam mutant ab eo.

19. Anna vero uxor ejus ibat ad opus textrinum quotidie, et de labore manuum suarum victum, quem consequi poterat, deferebat. 20. Unde factum est, ut hœdum caprarum accipiens detulisset domi : 21. cujus cum vocem balantis vir ejus audisset, dixit : Videte, ne forte furtivus sit, reddite eum dominis suis, quia non licet nobis aut edere ex furto aliquid, aut contingere. 22. [c]Ad hæc uxor ejus irata respondit : Manifeste vana facta est spes tua, et eleemosynæ tuæ modo apparuerunt. 23. Atque his, et aliis hujuscemodi verbis exprobrabat ei.

[c] Job. 2, 9.

## CAPUT III.

Tobiæ ob uxoris convitium mori petentis oratio ad Deum, et Saræ filiæ Raguelis humilis cum triduano jejunio oratio, ob ancillæ improperium de septem ipsius maritis a dæmonio interemptis : utriusque autem preces exaudiuntur, angelo Raphaele ad eos curandos misso.

TUNC Tobias ingemuit, et cœpit orare cum lacrymis, 2. dicens : Justus es Domine, et omnia judicia tua justa sunt, et omnes viæ tuæ, misericordia, et veritas, et judicium. 3. Et nunc Domine memor esto

ser à Job quelque faute personnelle pour laquelle Dieu l'aurait frappé (*Job.* ii, 11).

18. *Des saints*, des patriarches, tels que Abraham, Isaac et Jacob, qui ont supporté courageusement les épreuves, dans l'attente de l'éternelle récompense (*Hébr.* xi, 3 sv.). Ces paroles ne se lisent que dans la Vulgate, ainsi que la comparaison de Tobie avec Job, vers. 12-15.

19. Après ce que dit la Vulg. (i, 25) on est un peu surpris de voir la famille de Tobie réduite à la pauvreté par le seul fait de la cécité du père; le grec ne dit point que *tous ses biens* furent rendus à Tobie, mais seulement qu'il retrouva sa maison, sa femme et son fils (ii, 1).

20. *Ayant reçu un chevreau* " en présent, outre son salaire ", ajoute le grec; c'est précisément là ce qui fit concevoir à Tobie des doutes sur la provenance du chevreau.

21. Le soupçon de Tobie, bien qu'il manifeste l'honnêteté de son âme, n'est pas précisément rapporté à sa louange, ni pour servir d'exemple, mais parce qu'il donna occasion aux paroles dures qui provoquèrent les larmes et la prière du saint aveugle.

23. Comp. *Job.* ii, 9.

### CHAP. III.

2. *Vos voies*, votre conduite à l'égard des hommes. Comp. *Ps.* xxv, 10; cxix, 151, h.

3. Lien : Vous m'avez justement puni, mais puisque vous êtes bon et que je confesse ma faute, montrez-vous maintenant miséricordieux à mon égard.

de mes péchés, et ne rappelez pas en votre mémoire mes offenses ou celles de mes ancêtres. 4Car nous n'avons pas obéi à vos préceptes; c'est pourquoi nous avons été livrés au pillage, à la captivité, à la mort, à la risée et à l'opprobre parmi toutes les nations au sein desquelles vous nous avez dispersés. 5Et maintenant, Seigneur, vos châtiments sont grands, parce que nous n'avons pas agi selon vos préceptes et que nous n'avons pas marché sincèrement devant vous. 6Et maintenant, Seigneur, traitez-moi selon votre volonté, et commandez que mon esprit soit reçu en paix, car il est meilleur pour moi de mourir que de vivre."

7Il arriva en ce même jour, à Ecbatane, ville des Mèdes, que Sara, fille de Raguel, entendit, elle aussi, les injures d'une des servantes de son père. 8Car elle avait été *successivement* donnée en mariage à sept maris, et un démon, nommé Asmodée, les avait fait mourir aussitôt qu'ils étaient venus auprès d'elle. 9Comme elle reprenait donc cette servante pour quelque faute, celle-ci lui répondit en disant : "Que jamais nous ne voyions sur la terre ni fils ni fille de toi, meurtrière de tes maris! 10Veux-tu donc me donner aussi la mort, comme tu as déjà fait mourir sept maris?" A cette parole, Sara monta dans la chambre haute de sa maison et y resta trois jours et trois nuits sans boire ni manger. 11Mais, persévérant dans la prière, elle suppliait Dieu avec larmes de la délivrer de cet opprobre.

12Le troisième jour, elle acheva sa prière et bénit le Seigneur, 13en disant : "Béni soit votre nom, ô Dieu de nos pères, qui, lors même que vous êtes irrité, faites miséricorde, et qui, au temps de la tribulation, pardonnez les péchés à ceux qui vous invoquent. 14Vers vous, Seigneur, je tourne mon visage, vers vous j'élève mes yeux. 15Je vous demande, Seigneur, de me délivrer des liens de cet opprobre; sinon, de me retirer de cette terre. 16Vous savez, Seigneur, que je n'ai jamais désiré un mari, et que j'ai conservé mon âme pure de toute concupiscence. 17Jamais je n'ai fréquenté les jeux folâtres et je n'ai eu de commerce avec les hommes de conduite légère. 18C'est dans votre crainte, et non pour suivre ma passion, que j'ai consenti à prendre un mari. 19Ou bien je n'étais pas digne d'eux, ou bien peut-être n'étaient-ils pas dignes de moi, car il se pourrait que vous m'ayez conservée pour un autre époux. 20Il n'est pas au pouvoir de l'homme de pénétrer vos desseins. 21Mais quiconque vous honore tient pour assuré que sa vie, si elle a été dans l'épreuve, sera couronnée; que s'il a été dans la tribulation, il sera délivré, et que si le châtiment est venu sur lui, il pourra obtenir votre miséricorde. 22Car vous ne prenez point plaisir à notre perte, mais après la tempête vous ramenez le calme, et après les pleurs et les larmes vous répandez la joie. 23Que votre nom, Dieu d'Israël, soit béni dans tous les siècles!"

24Ces deux supplications furent exaucées en même temps devant la gloire du Dieu souverain; 25et le saint ange du Seigneur, Raphaël, fut envoyé pour guérir Tobie et Sara, dont les prières avaient été prononcées en même temps en présence du Seigneur.

---

6. *Il est meilleur :* comp. *Job.* vii, 15; I *Rois*, xix, 4; *Jon.* iv, 3, 8; II *Cor.* i, 8.

7. *Ecbatane :* sans aucun doute, dit le P. Cornely, il faut lire ici *Ecbatane* au lieu de *Ragès*, nom que notre Vulgate seule — par suite d'une erreur déjà ancienne — donne à la ville de Raguel, contrairement à tous les autres textes. Comp. ix, 1-6. — Voir *Esdr.* vi, 2. *Jud.* i, 1 sv.

8. *Asmodée :* ce nom vient du perse *azmuden*, tenter, soit plus probablement l'hébreu *schâmad*, perdre. Comp. vi, 17.

10. *La chambre haute* servait souvent d'oratoire; comp. *Jud.* ix, 1 et x, 1-2.

mei, et ne vindictam sumas de peccatis meis, neque reminiscaris delicta mea, vel parentum meorum.
[a] Deut. 28, 15. 4. [a]Quoniam non obedivimus præceptis tuis, ideo traditi sumus in direptionem, et captivitatem, et mortem, et in fabulam, et in improperium omnibus nationibus, in quibus dispersisti nos. 5. Et nunc Domine magna judicia tua, quia non egimus secundum præcepta tua, et non ambulavimus sinceriter coram te : 6. et nunc Domine secundum voluntatem tuam fac mecum, et præcipe in pace recipi spiritum meum : expedit enim mihi mori magis, quam vivere.

7. Eadem itaque die contigit ut Sara filia Raguelis in Rages civitate Medorum, et ipsa audiret improperium ab una ex ancillis patris sui, 8. quoniam tradita fuerat septem viris, et dæmonium nomine Asmodæus occiderat eos, mox ut ingressi fuissent ad eam. 9. Ergo cum pro culpa sua increparet puellam, respondit ei, dicens : Amplius ex te non videamus filium, aut filiam super terram, interfectrix virorum tuorum. 10. Numquid et occidere me vis, sicut jam occidisti septem viros? Ad hanc vocem perrexit in superius cubiculum domus suæ : et tribus diebus, et tribus noctibus non manducavit, neque bibit : 11. sed in oratione persistens cum lacrymis deprecabatur Deum, ut ab isto improperio liberaret eam.

12. Factum est autem die tertia, dum compleret orationem, benedicens Dominum, 13. dixit : Benedictum est nomen tuum Deus patrum nostrorum : qui cum iratus fueris, misericordiam facies, et in tempore tribulationis peccata dimittis his, qui invocant te. 14. Ad te Domine faciem meam converto, ad te oculos meos dirigo. 15. Peto Domine ut de vinculo improperii hujus absolvas me, aut certe desuper terram eripias me. 16. Tu scis Domine, quia nunquam concupivi virum, et mundam servavi animam meam ab omni concupiscentia. 17. Nunquam cum ludentibus miscui me : neque cum his, qui in levitate ambulant, participem me præbui. 18. Virum autem cum timore tuo, non cum libidine mea consensi suscipere : 19. et, aut ego indigna fui illis, aut illi forsitan me non fuerunt digni : quia forsitan viro alii conservasti me. 20. Non est enim in hominis potestate consilium tuum. 21. Hoc autem pro certo habet omnis, qui te colit, quod vita ejus, si in probatione fuerit, coronabitur : si autem in tribulatione fuerit, liberabitur : et si in correptione fuerit, ad misericordiam tuam venire licebit. 22. Non enim delectaris in perditionibus nostris : quia post tempestatem tranquillum facis : et post lacrymationem et fletum, exsultationem infundis. 23. Sit nomen tuum Deus Israel benedictum in sæcula.

24. In illo tempore exauditæ sunt preces amborum in conspectu gloriæ summi Dei : 25. et missus est Angelus Domini sanctus Raphael, ut curaret eos ambos, quorum uno tempore sunt orationes in conspectu Domini recitatæ.

11. *Cet opprobre :* de passer pour avoir fait mourir ses maris et de n'avoir point d'enfants. D'après le texte grec, Sara aurait eu un instant la pensée de s'étrangler ; mais elle la repoussa, et, s'approchant de la fenêtre pour regarder le ciel, commença sa prière.

16. *Désiré* avec passion.

20. Comp. *Sag.* ix, 13 ; *Job*, xv, 8.

24. La *supplication* de Tobie (vers. 2 sv.) et celle de Sara.

25. *Pour guérir*, secourir : l'expression fait allusion au nom même de *Raphaël*, qui signifie *Dieu guérit*, ou *guérison de Dieu*.

## § II. — L'ANGE RAPHAËL, ENVOYÉ PAR DIEU, MET FIN AUX ÉPREUVES DES DEUX JUSTES [IV—XII].

### CHAP. IV. — Conseils de Tobie à son fils.

Chap. IV.

1 TObie, croyant que sa prière était exaucée et qu'il allait mourir, appela auprès de lui Tobie, son fils, 2 et il lui dit :

" Écoute, mon fils, les paroles de ma bouche et pose-les comme un *solide* fondement dans ton cœur. 3 Lorsque Dieu aura reçu mon âme, mets mon corps en terre. Tu honoreras ta mère tous les jours de sa vie; 4 car tu dois te souvenir de ce qu'elle a souffert et des grands dangers qu'elle a courus à cause de toi, *lorsqu'elle te portait* dans son sein. 5 Et quand elle-même aura aussi achevé le temps de sa vie, tu lui donneras la sépulture auprès de moi. 6 Tous les jours de ta vie aie Dieu présent à ta pensée, et garde-toi de consentir jamais au péché et de transgresser les préceptes du Seigneur ton Dieu. 7 Fais l'aumône de ton bien, et ne détourne ton visage d'aucun pauvre; car il arrivera ainsi que le visage de Dieu ne se détournera point de toi. 8 De la manière que tu le pourras, sois miséricordieux. 9 Si tu as beaucoup de bien, donne largement; si tu en as peu, aie soin de partager même ce peu de bon cœur. 10 Tu t'amasseras ainsi un grand trésor pour le jour du besoin. 11 Car l'aumône délivre de tout péché et de la mort, et elle ne laissera point l'âme descendre dans les ténèbres. 12 L'aumône sera, pour tous ceux qui l'auront faite, un grand sujet de confiance devant le Dieu souverain. 13 Garde-toi, mon fils, de toute impureté, et qu'en dehors de ton épouse ta conscience ne te reproche jamais une action criminelle. 14 Ne laisse jamais l'orgueil dominer dans ton cœur ou dans tes paroles, car c'est par lui que tous les maux ont pris commencement. 15 Quand un homme aura fait pour toi un travail, paye-lui aussitôt son salaire, et que le salaire du mercenaire ne reste pas un instant chez toi. 16 Ce que tu serais fâché qu'on te fît, aie soin de ne le faire jamais à un autre. 17 Mange ton pain avec ceux qui ont faim et avec les indigents, et couvre de tes vêtements ceux qui sont nus. 18 Fais servir ton pain et ton vin à *célébrer* la sépulture des justes, mais ne le mange ni ne le bois avec les pécheurs. 19 Cherche toujours conseil auprès d'un homme sage. 20 Bénis Dieu en tout temps; demande-lui qu'il dirige tes voies, et que tous tes desseins réussissent par lui. 21 Je t'informe aussi, mon fils, que, lorsque tu étais encore petit enfant, j'ai donné dix talents d'argent à Gabélus de Ragès, ville des Mèdes, et que j'ai son reçu entre les mains. 22 C'est pourquoi fais tes diligences pour

CHAP. IV.

2. *Il lui dit.* Les S. Pères ont eu en grande estime les préceptes de Tobie à son fils, et plusieurs saints les ont répétés, avec peu de changements, comme l'expression de leurs dernières volontés, par ex. S. Louis à son fils Philippe, S. Ephrem et S. François d'Assise dans leur *Testament*. On en compte dix : 1. Amour filial (vers. 3-5), — 2. piété envers Dieu (6 et 20), — 3. aumône (7-12 et 17). — 4. Fuite de l'impureté (13), — 5. de l'orgueil (14), — 6. pratique de la justice (15), — 7. faire aux autres ce que nous désirons qu'on nous fasse (16), — 8. sépulture des morts (18), — 9. demander conseil aux personnes sages (19), — 10. soin de sa famille (21 sv.).

3. *Ta mère :* comp. *Exod.* xx, 12; *Eccli.* vii, 29.

4. Comp. II *Mach.* vii, 27.

5. *Auprès de moi :* comp. *Gen.* xxv, 10; xlix, 29.

7. Comp. *Prov.* iii, 9; *Eccli.* iv, 1; *Matth.* v, 7; *Luc.* xiv, 13; *Jacq.* ii, 13 sv.

## CAPUT IV.

Tobias cum se brevi putaret moriturum, filio piissima salutis monita inculcat, eleemosynæ virtutem declarat, et de decem argenti talentis Gabelo mutuo datis indicat.

AGITUR cum Tobias putaret orationem suam exaudiri ut mori potuisset, vocavit ad se Tobiam filium suum, 2. dixitque ei :

Audi fili mi verba oris mei, et ea in corde tuo, quasi fundamentum construe. 3. Cum acceperit Deus animam meam, corpus meum sepeli : [a]et honorem habebis matri tuæ omnibus diebus vitæ ejus : 4. memor enim esse debes, quæ et quanta pericula passa sit propter te in utero suo. 5. Cum autem et ipsa compleverit tempus vitæ suæ, sepelias eam circa me. 6. Omnibus autem diebus vitæ tuæ in mente habeto Deum : et cave ne aliquando peccato consentias, et prætermittas præcepta Domini Dei nostri. 7. [b]Ex substantia tua fac eleemosynam, et noli avertere faciem tuam ab ullo paupere : ita enim fiet ut nec a te avertatur facies Domini. 8. [c]Quo modo potueris, ita esto misericors. 9. Si multum tibi fuerit, abundanter tribue : si exiguum tibi fuerit, etiam exiguum libenter impertiri stude. 10. Præmium enim bonum tibi thesaurizas in die necessitatis. 11. [d]Quoniam eleemosyna ab omni peccato, et a morte liberat, et non patietur animam ire in tenebras. 12. Fiducia magna erit coram summo Deo eleemosyna omnibus facientibus eam. 13. [e]Attende tibi fili mi ab omni fornicatione, et præter uxorem tuam nunquam patiaris crimen scire. 14. Superbiam nunquam in tuo sensu, aut in tuo verbo dominari permittas : [f]in ipsa enim initium sumpsit omnis perditio. 15. [g]Quicumque tibi aliquid operatus fuerit, statim ei mercedem restitue, et merces mercenarii tui apud te omnino non remaneat. 16. [h]Quod ab alio oderis fieri tibi, vide ne tu aliquando alteri facias. 17. [i]Panem tuum cum esurientibus et egenis comede, et de vestimentis tuis nudos tege. 18. Panem tuum, et vinum tuum super sepulturam justi constitue, et noli ex eo manducare, et bibere cum peccatoribus. 19. Consilium semper a sapiente perquire. 20. Omni tempore benedic Deum : et pete ab eo, ut vias tuas dirigat, et omnia consilia tua in ipso permaneant. 21. Indico etiam tibi fili mi dedisse me decem talenta argenti, dum adhuc infantulus esses, Gabelo, in Rages civitate Medorum, et chirographum ejus apud me habeo : 22. et ideo perquire quo modo ad eum pervenias, et recipias ab eo supra memoratum pondus

[a] Exod. 20, 12. Eccli. 7, 29.

[b] Prov. 3, 9. Eccli 4, 1 et 14, 13. Luc. 14, 13.

[c] Eccli. 35, 12.

[d] Eccli. 29, 15.

[e] 1 Thess. 4, 3.

[f] Gen. 3, 5.

[g] Lev. 19, 13. Deut. 24, 14.

[h] Matth. 7, 12. Luc. 6, 31.

[i] Luc. 14, 13.

8. A défaut d'argent ou de pain, donnez une consolation, un bon conseil, une prière.

9. Comp. *Matth.* x, 42; *Luc*, xxi, 2 sv.

10. *Le jour du besoin*, le jour de la mort, ou tu auras besoin toi-même de la divine miséricorde.

11. *Délivre de tout péché et de la mort*, ou *des ténèbres*, de la damnation éternelle, par les grâces qu'elle attire sur ceux qui la font. Comp. xii, 9; *Matth.* xxv, 34-46; *Dan.* iv, 24; *Eccli.* iii, 33.

14. Comp. *Gen.* iii, 5; *Eccli.* x, 14 sv.

15. Comp. *Lév.* xix, 13; *Deut.* xxiv, 14; *Eccli.* xxxiv, 27.

16. Comp. *Matth.* vii, 12; *Luc*, vi, 31.

17. Comp. *Job*, xxxi, 17, 19; *Luc*, xiv, 13.

18. Il s'agit ici des repas funèbres par lesquels on célébrait la mémoire des morts (*Jér.* xvi, 7). Tobie pourra en donner ou y prendre part, pourvu que le défunt ne soit pas un pécheur public; car, dans ce cas, il paraîtrait approuver le crime. Les premiers chrétiens déposaient des vivres sur la tombe des morts : c'était une offrande faite aux indigents, qui faisaient ensuite quelque prière pour l'âme du défunt. Cet usage fut bientôt aboli à cause des superstitions qui vinrent s'y mêler (S. Augustin). Il ne saurait être question d'une coutume semblable chez les Juifs, où tout ce qui touchait un tombeau, hommes ou choses, devenait impur.

19. Comp. *Prov.* xii, 15; xix, 20.

21. Voir i, 17.

l'aller trouver et retirer cette somme d'argent, et tu lui rendras son obligation. 23 N'aie point de crainte, mon fils. Il est vrai que nous menons une vie pauvre, mais nous aurons beaucoup de biens si nous craignons Dieu, si nous évitons tout péché et faisons de bonnes œuvres."

CHAP. V. — Un ange, sous la forme d'un voyageur, s'offre à accompagner le jeune Tobie chez Gabélus. Adieux et départ.

Chap. V. 1 Lors Tobie répondit à son père, en disant : "Tout ce que tu m'as ordonné, je le ferai, mon père. 2 Mais je ne sais comment je pourrai retirer cet argent. Cet homme ne me connaît pas, et il m'est également inconnu; quel signe lui donnerai-je? Je ne sais pas même le chemin qui conduit en ce pays-là." 3 Son père lui répondit en disant : "J'ai son écrit entre les mains; aussitôt que tu le lui auras montré, il te remboursera. 4 Mais va maintenant chercher un homme fidèle qui aille avec toi, moyennant salaire, afin que tu rentres en possession de cet argent pendant que je vis encore."

5 Tobie étant sorti trouva un beau jeune homme, debout et ceint, comme disposé à se mettre en route. 6 Ignorant que ce fût un ange de Dieu, il le salua et *lui* dit : "D'où es-tu, bon jeune homme?" 7 L'ange répondit : "*Je suis un* des enfants d'Israël." Et Tobie lui dit : "Connais-tu la route qui conduit au pays des Mèdes?" — 8 "Je la connais, répondit-il, j'ai souvent parcouru tous ces chemins et j'ai logé chez Gabélus, notre frère, qui demeure à Ragès, ville des Mèdes, laquelle est située dans les montagnes d'Ecbatane." 9 Tobie lui dit : "Attends-moi, je te prie, jusqu'à ce que j'aie annoncé cela à mon père."

10 Alors Tobie étant rentré raconta tout à son père. Sur quoi le père émerveillé demanda qu'on fît entrer le jeune homme. 11 Celui-ci entra et le salua, en disant : "Que la joie soit toujours avec toi!" — 12 "Quelle joie puis-je avoir, répondit Tobie, moi qui suis assis dans les ténèbres et qui ne vois pas la lumière du ciel?" 13 Le jeune homme lui dit : "Aie bon courage! Il est facile à Dieu de te guérir." 14 Ensuite Tobie lui dit : "Pourras-tu bien conduire mon fils chez Gabélus, à Ragès, ville des Mèdes? A ton retour, je te donnerai ton salaire." — 15 "Je le conduirai, répondit l'ange, et je le ramènerai auprès de toi." 16 Tobie lui dit : "Dis-moi, je t'en prie, de quelle famille et de quelle tribu es-tu?" 17 L'ange Raphaël lui répondit : "Est-ce la famille du mercenaire que tu cherches, ou le mercenaire lui-même qui doit accompagner ton fils? 18 Mais, pour ne pas te rendre inquiet, je suis Azarias, fils du grand Ananie." — 19 "Tu es d'une noble race, lui dit Tobie. Mais ne te fâche pas, je te prie, de ce que j'ai désiré connaître ta famille." 20 Et l'ange lui dit : "Je conduirai ton fils sain et sauf, et je te le ramènerai sain et sauf." 21 Tobie ajouta : "Faites un heureux voyage! Que Dieu soit sur votre chemin, et que son ange vous accompagne!"

22 Quand on eut préparé tout ce

23. *Nous aurons beaucoup de biens*, en ce monde et en l'autre. Comp. I *Tim.* iv, 8.

CHAP. V.

2. *Quel signe lui donnerai-je*, afin qu'il me reconnaisse pour ton fils et le légitime propriétaire de cette créance, comme le disent clairement le texte gr. et l'Ital.

5. *Ceint* : pour voyager, les Orientaux relèvent leurs longs vêtements au moyen d'une ceinture.

8. *Les montagnes d'Ecbatane*, le pays montagneux qui s'étend depuis *Ecbatane* (*Hamadan*) jusqu'à la mer Caspienne.

13. *Il est facile à Dieu*, etc. : ce sens, donné par un manuscrit de l'Ital., nous paraît plus naturel que celui qui est donné communément : *le temps est proche où Dieu te guérira.*

argenti, et restituas ei chirographum suum. 23. Noli timere fili mi : pauperem quidem vitam gerimus, sed [f]multa bona habebimus si timuerimus Deum, et recesserimus ab omni peccato, et fecerimus bene.

[f] Rom. 8, 17.

## CAPUT V.

Tobiæ socium ad ducem itineris in Rages Medorum quærenti Raphael Angelus ignotus occurrit : cui pater filium committit : quibus profectis mater filii deflet absentiam.

TUNC respondit Tobias patri suo, et dixit : Omnia quæcumque præcepisti mihi faciam pater. 2. Quo modo autem pecuniam hanc requiram, ignoro : ille me nescit, et ego eum ignoro : quod signum dabo ei? Sed neque viam, per quam pergatur illuc, aliquando cognovi. 3. Tunc pater suus respondit illi, et dixit : Chirographum quidem illius penes me habeo : quod dum illi ostenderis, statim restituet. 4. Sed perge nunc, et inquire tibi aliquem fidelem virum, qui eat tecum salva mercede sua : ut, dum adhuc vivo, recipias eam.

5. Tunc egressus Tobias, invenit juvenem splendidum, stantem præcinctum, et quasi paratum ad ambulandum. 6. Et ignorans quod Angelus Dei esset, salutavit eum, et dixit : Unde te habemus bone juvenis? 7. At ille respondit : Ex filiis Israel. Et Tobias dixit ei : Nosti viam, quæ ducit in regionem Medorum? 8. Cui respondit : Novi : et omnia itinera ejus frequenter ambulavi, et mansi apud Gabelum fratrem nostrum : qui moratur in Rages civitate Medorum, quæ posita est in monte Ecbatanis. 9. Cui Tobias ait : Sustine me obsecro, donec hæc ipsa nuntiem patri meo.

10. Tunc ingressus Tobias, indicavit universa hæc patri suo. Super quæ admiratus pater, rogavit ut introiret ad eum. 11. Ingressus itaque salutavit eum, et dixit : Gaudium tibi sit semper. 12. Et ait Tobias : Quale gaudium mihi erit, qui in tenebris sedeo, et lumen cœli non video? 13. Cui ait juvenis : Forti animo esto, in proximo est ut a Deo cureris. 14. Dixit itaque illi Tobias : Numquid poteris perducere filium meum ad Gabelum in Rages civitatem Medorum? et cum redieris, restituam tibi mercedem tuam. 15. Et dixit ei Angelus : Ego ducam, et reducam eum ad te. 16. Cui Tobias respondit : Rogo te, indica mihi, de qua domo, aut de qua tribu es tu? 17. Cui Raphael Angelus dixit : Genus quæris mercenarii, an ipsum mercenarium, qui cum filio tuo eat? 18. Sed ne forte sollicitum te reddam, ego sum Azarias Ananiæ magni filius. 19. Et Tobias respondit : Ex magno genere es tu. Sed peto ne irascaris quod voluerim cognoscere genus tuum. 20. Dixit autem illi Angelus : Ego sanum ducam, et sanum tibi reducam filium tuum. 21. Respondens autem Tobias, ait : Bene ambuletis, et sit Deus in itinere vestro, et Angelus ejus comitetur vobiscum.

22. Tunc paratis omnibus, quæ erant in via portanda, fecit Tobias

17. Tu sembles t'inquiéter plus de la famille que des qualités personnelles de celui qui doit être le guide de ton fils.

18. La réponse de l'ange sauvegarde le secret providentiel sans blesser la vérité. Ayant pris les traits d'Azarias, il pouvait en prendre le nom ; d'ailleurs, St Raphaël était bien *Azarias* (*le Secours-de-Jéhovah*) *fils d'Ananie* (*de la Bonté-de-Jéhovah*) ; il pouvait ajouter "*d'entre vos frères*" avec le gr., ou "*des fils d'Israël*", avec la Vulg. (vers. 7), puisque, en sa qualité de fils adoptif de Dieu, il était le frère de tous les enfants de Dieu et spécialement des "fils d'Israël" dont le soin lui était confié.

19. Tobie avait sans doute connu autrefois un Israélite d'une illustre famille, nommé Ananie. Croyant avoir devant lui son fils, devenu pauvre, comme tant d'autres, sur la terre d'exil, et ne voulant pas l'humilier, il ne pousse pas plus loin ses investigations.

qu'ils devaient emporter en voyage, Tobie dit adieu à son père et à sa mère, et il se mit en route avec l'ange.

23 Lorsqu'ils furent partis, la mère se mit à pleurer, en disant : " Tu nous as ôté le bâton de notre vieillesse, et tu l'as éloigné de nous. 24 Plût à Dieu que cet argent pour lequel tu l'as envoyé, n'eût jamais existé! 25 Car notre pauvreté nous suffisait, et c'était pour nous une richesse que de voir notre fils. " 26 Tobie lui répondit : " Ne pleure point; notre fils arrivera sain et sauf, et il reviendra vers nous sain et sauf, et tes yeux le reverront. 27 Car je crois qu'un bon ange de Dieu l'accompagne et qu'il dispose heureusement tout ce qui lui arrive, en sorte qu'il reviendra vers nous avec joie. " 28 A cette parole, sa mère cessa de pleurer et elle se tut.

CHAP. VI. — Le poisson du Tigre. Instruction de l'ange au sujet du mariage de Tobie avec Sara, fille de Raguel.

Chap. VI. Tobie partit, suivi du chien, et il fit sa première halte près du fleuve du Tigre. 2 Comme il descendait *sur la rive* pour se laver les pieds, voici qu'un énorme poisson s'élança pour le dévorer. 3 Effrayé, Tobie poussa un grand cri, en disant : " Seigneur, il se jette sur moi! " 4 L'ange lui dit : " Prends-le par les ouïes et tire-le à toi. " Ce qu'ayant fait, il le tira sur la terre sèche, et le poisson se débattit à ses pieds. 5 L'ange lui dit : " Vide ce poisson, et conserves-en le cœur, le fiel et le foie, car ils sont employés comme d'utiles remèdes. " 6 Il obéit; puis il fit rôtir *une partie de* la chair, qu'ils emportèrent avec eux pour la route; ils salèrent le reste, qui devait leur suffire jusqu'à ce qu'ils arrivassent à Ragès, ville des Mèdes. 7 Et Tobie interrogea l'ange, en disant : " Je te prie, Azarias mon frère, de me dire quelle vertu curative possèdent les parties de ce poisson que tu m'as commandé de garder. " 8 L'ange lui répondit : " Si tu poses sur des charbons une petite partie du cœur, la fumée qui s'en exhale chasse toute espèce de démons, soit d'un homme, soit d'une femme, en sorte qu'ils ne peuvent plus s'en approcher. 9 Et le fiel sert à oindre les yeux couverts d'une taie, et il les guérit. "

10 Tobie lui dit : " Où veux-tu que nous prenions du repos? " 11 L'ange lui répondit : " Il y a ici un homme appelé Raguel, de ta tribu et de ta famille; il a une fille nommée Sara, mais, en dehors d'elle, il n'a aucun autre enfant, fils ou fille. 12 Tout son bien doit te revenir, et il faut que tu la prennes pour épouse. 13 Demande-la donc à son père, et il te la donnera pour femme. " 14 Alors Tobie répondit : " J'ai ouï dire qu'elle avait déjà épousé sept maris, et qu'ils sont *tous* morts, et l'on m'a dit encore qu'un démon les avait tués. 15 Je crains donc que la même chose ne

27. *Je crois*, parce que la protection d'un ange est promise aux hommes pieux (*Ps.* xxxiv, 8; xci, 11 h. Comp. *Matth.* xviii, 10; *Act.* xii, 15).

CHAP. VI.

1. *Près du fleuve du Tigre :* peut-être faut-il entendre ici l'un des deux affluents de ce fleuve, le grand et le petit Zab, qui, d'après Hérodote, s'appelaient *second Tigre*.

2. *Poisson*, probablement un brochet; ce poisson, très vorace abonde dans le Tigre, et atteint quelquefois la grosseur d'un homme. Sa chair est excellente, et il remplit les conditions prescrites par la loi pour que les Juifs puissent en manger (*Lév.* xi, 9 sv.). — *Pour le dévorer*, pour dévorer *le pied du jeune homme*, dit le texte gr. du Sinaï.

4. *Ouïes*, ou branchies, cartilages en forme de peigne, placées à la tête des poissons, et qui leur servent pour la respiration.

7. *Et Tobie*, lorsqu'ils approchaient

vale patri suo et matri suæ, et ambulaverunt ambo simul.

[a] Infr. 10, 4.

23. [a]Cumque profecti essent, cœpit mater ejus flere, et dicere : Baculum senectutis nostræ tulisti, et transmisisti a nobis. 24. Nunquam fuisset ipsa pecunia, pro qua misisti eum. 25. Sufficiebat enim nobis paupertas nostra, ut divitias computaremus hoc, quod videbamus filium nostrum. 26. Dixitque ei Tobias : Noli flere, salvus perveniet filius noster, et salvus revertetur ad nos, et oculi tui videbunt illum. 27. Credo enim quod Angelus Dei bonus comitetur ei, et bene disponat omnia, quæ circa eum geruntur, ita ut cum gaudio revertatur ad nos. 28. Ad hanc vocem cessavit mater ejus flere, et tacuit.

## CAPUT VI.

Angeli hortatu Tobias invadentem piscem apprehendit et exenterat, cor ejus, fel et jecur ad medicamenta reservans : et ad Raguelem divertunt, ut jussu Angeli petat in uxorem illius filiam Saram, cujus septem viros occiderat dæmonium, discens ab Angelo quo fine suscipiendum ac servandum sit conjugium.

PROFECTUS est autem Tobias, et canis secutus est eum, et mansit prima mansione juxta fluvium Tigris. 2. Et exivit ut lavaret pedes suos, et ecce piscis immanis exivit ad devorandum eum. 3. Quem expavescens Tobias clamavit voce magna, dicens : Domine, invadit me. 4. Et dixit ei Angelus : Apprehende branchiam ejus, et trahe eum ad te. Quod cum fecisset, attraxit eum in siccum, et palpitare cœpit ante pedes ejus. 5. Tunc dixit ei Angelus : Exentera hunc piscem, et cor ejus, et fel, et jecur repone tibi : sunt enim hæc necessaria ad medicamenta utiliter. 6. Quod cum fecisset, assavit carnes ejus, et secum tulerunt in via : cetera salierunt, quæ sufficerent eis, quousque pervenirent in Rages civitatem Medorum. 7. Tunc interrogavit Tobias Angelum, et dixit ei : Obsecro te Azaria frater, ut dicas mihi quod remedium habebunt ista, quæ de pisce servare jussisti? 8. Et respondens Angelus, dixit ei : Cordis ejus particulam si super carbones ponas, fumus ejus extricat omne genus dæmoniorum sive a viro, sive a muliere, ita ut ultra non accedat ad eos. 9. Et fel valet ad ungendos oculos, in quibus fuerit albugo, et sanabuntur.

10. Et dixit ei Tobias : Ubi vis ut maneamus? 11. Respondensque Angelus, ait : Est hic Raguel nomine, vir propinquus de tribu tua, et hic habet filiam nomine Saram, sed neque masculum, neque feminam ullam habet aliam præter eam. 12. [a]Tibi debetur omnis substantia ejus, et oportet eam te accipere conjugem. 13. Pete ergo eam a patre ejus, et dabit tibi eam in uxorem. 14. Tunc respondit Tobias, et dixit : Audio quia tradita est septem viris, et mortui sunt : sed et hoc audivi, quia dæmonium occidit illos. 15. Timeo ergo, ne forte et mihi

[a] Num. 27, 8 et 36, 8.

d'Ecbatane, ajoute le texte grec (comp. vers. 10). — *Quelle vertu curative possèdent*, etc. : les propriétés attribuées par l'ange à ces organes sont des propriétés surnaturelles que Dieu leur conféra, pour que Raphaël pût remplir jusqu'à la fin, sans se faire connaître, la mission secourable qui lui était confiée (comp. *Jean*, ix, 6).

8. *Du cœur;* vers. 19 et viii, 2, *du foie;* en gr. il y a partout *du cœur et du foie*.

10. Les voyageurs, (après environ vingt jours de marche, xi, 1) étaient arrivés à Ecbatane, sur la frontière orientale de l'empire Assyrien, aux deux tiers environ du voyage qu'ils avaient entrepris de Ninive à Ragès.

12. *Il faut :* c'était une obligation légale ; une fille héritière devait épouser un homme de sa tribu, son parent : *Nombr.* xxvii, 8 et xxxvi, 6-12. (Comp. *Deut.* xxv, 6 sv.; *Ruth*, iv, 4 sv. où nous trouvons une loi analogue).

14. *J'ai ouï dire :* les Juifs exilés étaient en relation fréquente les uns avec les autres.

m'arrive à moi-même, et que, étant fils unique de mes parents, je ne fasse descendre avec tristesse leur vieillesse dans le tombeau. 16 Et l'ange Raphaël lui dit : " Ecoute-moi, et je t'apprendrai qui sont ceux sur lesquels le démon a du pouvoir. 17 Ce sont ceux qui entrent dans le mariage en bannissant Dieu de leur cœur et de leur pensée, et qui se livrent à leur passion, comme le cheval et le mulet qui n'ont pas de raison : sur ceux-là le démon a pouvoir. 18 Mais toi, lorsque tu l'auras épousée, étant entré dans la chambre, vis avec elle en continence pendant trois jours, et ne songe à autre chose qu'à prier *Dieu* avec elle. 19 La première nuit, livre au feu le foie du poisson, et le démon s'enfuira. 20 La seconde nuit, tu seras admis dans la société des saints patriarches. 21 La troisième nuit, tu recevras la bénédiction *promise à leur postérité*, afin qu'il naisse de vous des enfants pleins de vigueur. 22 La troisième nuit passée, tu prendras la jeune fille dans la crainte du Seigneur, guidé bien plus par le désir *d'avoir* des enfants que par la passion, afin que tu obtiennes dans tes enfants la bénédiction promise à la race d'Abraham. "

CHAP. VII. — Arrivée chez Raguel. Mariage de Tobie et de Sara.

Ch. VII. ILS entrèrent chez Raguel, qui les reçut avec joie. 2 A la vue de Tobie, Raguel dit à Anne, sa femme : " Comme ce jeune homme ressemble à mon cousin ! " 3 Ayant ainsi parlé, il dit *aux voyageurs* : " D'où êtes-vous, jeunes gens, nos frères ? " Ils répondirent : " Nous sommes de la tribu de Nephthali, *du nombre* des captifs de Ninive. " 4 Raguel leur dit : " Connaissez-vous Tobie, mon frère " ? — " Nous le connaissons ", répondirent-ils. 5 Et comme Raguel disait beaucoup de bien de Tobie, l'ange lui dit : " Tobie, dont tu nous parles, est le père de ce jeune homme. " 6 Aussitôt Raguel courut à lui et l'embrassa avec larmes, pleurant à son cou. 7 " Sois béni, mon fils, dit-il, car tu es fils d'un homme de bien, du meilleur des hommes ! " 8 Et Anne, sa femme, et Sara, leur fille, versaient des larmes.

9 Après qu'ils se furent *ainsi* parlé, Raguel fit tuer un bélier et préparer un festin ; et comme il les engageait à s'asseoir pour le repas, 10 Tobie dit : " Je ne mangerai ni ne boirai ici aujourd'hui, que tu ne m'aies d'abord accordé ma demande, et que tu ne me promettes de me donner Sara, ta fille. " 11 En entendant ces mots, Raguel fut saisi de frayeur, sachant ce qui était arrivé aux sept maris qui s'étaient approchés d'elle, et il commença à craindre que pareil malheur n'arrivât encore à celui-ci. Comme il était dans cette incertitude et ne donnait aucune réponse à la demande de Tobie, 12 l'ange lui dit : " N'appréhende point de donner ta fille à ce jeune homme ; car c'est à lui, qui craint Dieu, qu'elle doit appartenir comme épouse ; voilà pourquoi aucun autre n'a pu la posséder. " 13 Alors Raguel dit : " Je ne doute pas que Dieu n'ait admis en sa présence mes prières et mes larmes. 14 Et je crois qu'il vous a fait venir vers moi, afin que ma fille épousât son parent, selon la loi de Moïse. N'aie donc plus de doute que je te la donne. " 15 Et prenant la main droite de sa fille, il la mit dans la main droite de Tobie, en disant : " Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob soit avec vous, que lui-même vous unisse et qu'il répande sur vous sa

20. *Tu seras admis*, etc. : tu deviendras véritablement fils d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, ayant droit aux promesses que Dieu leur a faites relativement à leur postérité.

22. *La bénédiction promise* : voy. *Gen.* xiii, 16; xxii, 17.

hæc eveniant : et cum sim unicus parentibus meis, deponam senectutem illorum cum tristitia ad inferos. 16. Tunc Angelus Raphael dixit ei : Audi me, et ostendam tibi qui sunt, quibus potest prævalere dæmonium. 17. Hi namque qui conjugium ita suscipiunt, ut Deum a se, et a sua mente excludant, et suæ libidini ita vacent, sicut equus et mulus, quibus non est intellectus : habet potestatem dæmonium super eos. 18. Tu autem cum acceperis eam, ingressus cubiculum, per tres dies continens esto ab ea, et nihil aliud, nisi orationibus vacabis cum ea. 19. Ipsa autem nocte, incenso jecore piscis, fugabitur dæmonium. 20. Secunda vero nocte in copulatione sanctorum patriarcharum admitteris. 21. Tertia autem nocte, benedictionem consequeris, ut filii ex vobis procreentur incolumes. 22. Transacta autem tertia nocte, accipies virginem cum timore Domini, amore filiorum magis quam libidine ductus, ut in semine Abrahæ benedictionem in filiis consequaris.

## CAPUT VII.

Raguel petitam a Tobia Saram filiam in uxorem tradidit consilio Raphaelis, et scriptis conjugii tabulis, nuptiæ celebrantur.

INGRESSI sunt autem ad Raguelem, et suscepit eos Raguel cum gaudio. 2. Intuensque Tobiam Raguel, dixit Annæ uxori suæ : Quam similis est juvenis iste consobrino meo! 3. Et cum hæc dixisset, ait : Unde estis juvenes fratres nostri? At illi dixerunt : Ex tribu Nephthali sumus, ex captivitate Ninive. 4. Dixitque illis Raguel : Nostis Tobiam fratrem meum? Qui dixerunt : Novimus. 5. Cumque multa bona loqueretur de eo, dixit Angelus ad Raguelem : Tobias, de quo interrogas, pater istius est. 6. Et misit se Raguel, et cum lacrymis osculatus est eum, et plorans supra collum ejus, 7. dixit : Benedictio sit tibi fili mi, quia boni et optimi viri filius es. 8. Et Anna uxor ejus, et Sara ipsorum filia lacrymatæ sunt.

9. Postquam autem locuti sunt, præcepit Raguel occidi arietem, et parari convivium. Cumque hortaretur eos discumbere ad prandium, 10. Tobias dixit : Hic ego hodie non manducabo neque bibam, nisi prius petitionem meam confirmes, et promittas mihi dare Saram filiam tuam. 11. Quo audito verbo Raguel, expavit, sciens quid evenerit illis septem viris, qui ingressi sunt ad eam : et timere cœpit ne forte et huic similiter contingeret : et cum nutaret, et non daret petenti ullum responsum, 12. dixit ei Angelus : Noli timere dare eam isti, quoniam huic timenti Deum debetur conjux filia tua : propterea alius non potuit habere illam. 13. Tunc dixit Raguel : Non dubito quod Deus preces et lacrymas meas in conspectu suo admiserit. 14. Et credo quoniam ideo fecit vos venire ad me, ut ista conjungeretur cognationi suæ [a]secundum legem Moysi : et nunc noli dubium gerere quod tibi eam tradam. 15. Et apprehendens dexteram filiæ suæ, dextræ Tobiæ tradidit, dicens : Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob vobiscum sit, et ipse conjungat vos, impleatque benedictionem suam in

[a] Num. 36, 6.

CHAP. VII.

2. *Anne*, selon la Vulg. et l'Ital.; les autres textes l'appellent *Edna* (hébr. *'Ednah, délices*), et c'est probablement le nom qu'elle portait.

4. *Mon frère*, mon parent. Comp. *Gen.* xiv, 12 et 14.

9. *Qu'ils se furent ainsi parlé.* Au lieu de *locuti*, l'Ital. porte *loti*, après qu'ils se furent *lavés*, qu'ils eurent *pris un bain*. Peut-être S. Jérôme avait-il mis aussi *loti*, dont un copiste aura fait par erreur *locuti*.

15. Tel était, dans sa religieuse simplicité, le rite primitif du mariage.

pleine bénédiction! 16 Puis, ayant pris du papier, ils rédigèrent l'acte du mariage. 17 Après quoi, ils prirent part au festin, en bénissant Dieu.

18 Raguel appela Anne, sa femme, et lui ordonna de préparer une autre chambre. 19 Elle y conduisit Sara, sa fille, qui se prit à pleurer. 20 Et elle lui dit : " Aie bon courage, ma fille. Que le Seigneur du ciel te donne la joie à la place du chagrin que tu as éprouvé! "

Chap. VIII. — Tobie chasse l'esprit malin. Joie de Raguel en apprenant qu'aucun malheur n'a frappé les jeunes époux. Il institue Tobie son héritier.

Ch. VIII. LE repas achevé, ils conduisirent le jeune homme auprès de Sara. 2 Tobie, se ressouvenant des paroles de l'ange, tira de son sac une partie du foie et la posa sur des charbons ardents. 3 Alors l'ange Raphaël saisit le démon et l'enchaîna dans le désert de la Haute-Égypte. 4 Et Tobie exhorta la jeune fille, en lui disant : " Sara, lève-toi, et prions Dieu aujourd'hui, demain et après-demain ; durant ces trois nuits nous serons unis à Dieu, et après la troisième nuit nous vivrons dans notre mariage. 5 Car nous sommes enfants des saints, et nous ne pouvons pas nous unir comme les nations qui ne connaissent pas Dieu. " 6 S'étant donc levés ensemble, tous deux prièrent Dieu instamment de les préserver de malheur. 7 Tobie dit : " Seigneur, Dieu de nos pères, que le ciel et la terre, que la mer, les fontaines et les fleuves, avec toutes les créatures qu'ils renferment, vous bénissent! 8 Vous avez fait Adam du limon de la terre, et vous lui avez donné Ève pour compagne. 9 Et maintenant, Seigneur, vous savez que ce n'est point pour satisfaire ma passion que je prends ma sœur pour épouse, mais dans le seul désir de laisser des enfants qui bénissent votre nom dans tous les siècles. " 10 Sara dit aussi : " Ayez pitié de nous, Seigneur, ayez pitié de nous, et puissions-nous tous deux ensemble arriver à la vieillesse dans une parfaite santé! "

11 A l'heure du chant du coq, Raguel commanda qu'on fît venir ses serviteurs, et ils s'en allèrent avec lui pour creuser une fosse. 12 Car il disait : " Il pourrait bien lui être arrivé la même chose qu'aux sept autres maris qui sont allés auprès d'elle. " 13 Lorsqu'ils eurent préparé la fosse, Raguel revint vers sa femme et lui dit : 14 " Envoie une de tes servantes pour voir s'il est mort, afin que je le mette en terre avant qu'il fasse jour. " 15 Anne envoya une de ses servantes. Celle-ci étant entrée dans la chambre les trouva sains et saufs, dormant ensemble. 16 Étant retournée, elle annonça cette bonne nouvelle ; et Raguel et Anne, sa femme, bénirent le Seigneur, 17 en disant : " Nous vous bénissons, Seigneur, Dieu d'Israël, car le malheur que nous redoutions n'est pas arrivé. 18 Vous avez usé envers nous de miséricorde, et vous avez éloigné de nous l'ennemi qui nous persécutait. 19 Vous avez eu pitié de deux enfants uniques. Faites, Seigneur, qu'ils vous bénissent de plus en plus, et qu'ils vous offrent un

16. *L'acte* authentique où étaient consignées les conditions du pacte matrimonial. L'usage de cet acte s'introduisit postérieurement à la loi de Moïse, qui n'en fait pas mention.

CHAP. VIII.

3. En gr., *le démon s'enfuit dans la Haute-Egypte* (Thébaïde), où *l'ange l'enchaîna*, le tint confiné pour un temps, c'est-à-dire que Dieu lui défendit d'exercer son action en dehors de ce lieu. Sur le séjour du démon dans les lieux déserts, comp. *Matth.* xii, 43 sv.

5. *Enfants des saints :* voy. ii, 18.

7. Comp. *Dan.* iii, 57 sv.

8. Comp. *Gen.* ii, 18.

vobis. 16. Et accepta charta, fecerunt conscriptionem conjugii. 17. Et post hæc epulati sunt, benedicentes Deum.

18. Vocavitque Raguel ad se Annam uxorem suam, et præcepit ei ut præpararet alterum cubiculum. 19. Et introduxit illuc Saram filiam suam, et lacrymata est. 20. Dixitque ei : Forti animo esto filia mea : Dominus cœli det tibi gaudium pro tædio quod perpessa es.

## CAPUT VIII.

Tobias thalamum ingressus, partem jecoris piscis assat; et dæmonio a Raphaele ligato, Tobias et Sara simul orantes noctem transigunt incolumes : quapropter repleto quod paratum erat sepulcro, actisque Deo gratiis, a Saræ parentibus lætum apparatur convivium, et pro dote medietas bonorum assignatur, cedente et reliqua medietate post parentum obitum.

POSTQUAM vero cœnaverunt, introduxerunt juvenem ad eam. 2. Recordatus itaque Tobias sermonum Angeli, protulit de cassidili suo partem jecoris, posuitque eam super carbones vivos. 3. Tunc Raphael Angelus apprehendit dæmonium, et religavit illud in deserto superioris Ægypti. 4. Tunc hortatus est virginem Tobias, dixitque ei : Sara, exsurge, et deprecemur Deum hodie, et cras, et secundum cras : quia his tribus noctibus Deo jungimur : tertia autem transacta nocte, in nostro erimus conjugio. 5. Filii quippe sanctorum sumus, et non possumus ita conjungi sicut gentes, quæ ignorant Deum. 6. Surgentes autem pariter, instanter orabant ambo simul, ut sanitas daretur eis. 7. Dixitque Tobias : Domine Deus patrum nostrorum, benedicant te cœli et terræ, mareque et fontes, et flumina et omnes creaturæ tuæ, quæ in eis sunt. 8. [a] Tu fecisti Adam de limo terræ, dedistique ei adjutorium Hevam. 9. Et nunc Domine tu scis, quia non luxuriæ causa accipio sororem meam conjugem, sed sola posteritatis dilectione, in qua benedicatur nomen tuum in sæcula sæculorum. 10. Dixit quoque Sara : Miserere nobis Domine, miserere nobis, et consenescamus ambo pariter sani.

[a] Gen. 2, 7.

11. Et factum est circa pullorum cantum, accersiri jussit Raguel servos suos, et abierunt cum eo pariter ut foderent sepulcrum. 12. Dicebat enim : Ne forte simili modo evenerit ei, quo et ceteris illis septem viris, qui sunt ingressi ad eam. 13. Cumque parassent fossam, reversus Raguel ad uxorem suam, dixit ei : 14. Mitte unam ex ancillis tuis, et videat si mortuus est, ut sepeliam eum antequam illucescat dies. 15. At illa misit unam ex ancillis suis. Quæ ingressa cubiculum, reperit eos salvos et incolumes, secum pariter dormientes. 16. Et reversa, nuntiavit bonum nuntium : et benedixerunt Dominum, Raguel videlicet et Anna uxor ejus, 17. et dixerunt : Benedicimus te Domine Deus Israel, quia non contigit quemadmodum putabamus. 18. Fecisti enim nobiscum misericordiam tuam, et exclusisti a nobis inimicum persequentem nos. 19. Misertus es autem duobus unicis. Fac eos Domine plenius benedicere te : et sa-

9. Tobie énonce ici le but idéal et surnaturel du mariage : il a été institué pour la propagation de l'espèce humaine, et par suite pour la glorification éternelle de Dieu par les élus associés à sa gloire. Mais pour que ce but puisse être atteint, il faut que Dieu donne à l'homme sa grâce, et c'est sur ce besoin de la grâce divine que repose le sacrement de mariage : voir *Ephés.* v, 32.

12. Peut-être Raguel songeait-il à se soustraire, lui et sa fille, aux mauvais propos que n'aurait pas manqué de faire naître la mort du huitième mari de Sara. Il était facile de faire disparaître dans une fosse le cadavre d'un étranger, arrivé de la veille, et que personne ne connaissait.

19. *Un sacrifice de louange*, des actions de grâces, non un sacrifice proprement dit : les Juifs ne pouvaient en offrir dans l'exil; comp. *Dan.* iii, 40 sv.

sacrifice de louange pour leur préservation afin que toutes les nations reconnaissent que vous seul êtes Dieu sur toute la terre.

20 Aussitôt Raguel commanda à ses serviteurs de combler avant le jour la fosse qu'ils avaient faite. 21 Et il dit à sa femme d'apprêter un festin et de disposer toutes les choses nécessaires à des voyageurs pour leur entretien. 22 Il fit tuer aussi deux vaches grasses et quatre béliers pour préparer un repas à tous ses voisins et à tous ses amis. 23 Et Raguel conjura Tobie de rester chez lui pendant deux semaines. 24 Il lui donna la moitié de tout ce qu'il possédait, et il rédigea un écrit afin que la moitié qui restait devînt la propriété de Tobie, après leur mort.

CHAP. IX. — L'ange Raphaël va seul recevoir l'argent de Gabélus et ramène celui-ci aux noces de Tobie.

Chap. IX.

ALors Tobie appela auprès de lui l'ange, qu'il croyait un homme, et lui dit : " Azarias, mon frère, je te prie d'écouter mes paroles. 2 Quand je me donnerais à toi comme esclave, je ne reconnaîtrais pas encore assez tous tes soins. 3 Néanmoins je t'adresse encore cette prière : Prends avec toi des bêtes de somme et des serviteurs et va trouver Gabélus, à Ragès, ville des Mèdes ; tu lui rendras son écrit, tu recevras de lui l'argent et tu le prieras de venir à mes noces. 4 Car tu sais toi-même que mon père compte les jours, et que si je tarde un jour de plus, son âme sera dans la tristesse. 5 Tu vois aussi de quelle manière Raguel m'a conjuré *de rester ici*, et que je ne puis résister à ses instances. "

6 Alors Raphaël, prenant quatre des serviteurs de Raguel et deux chameaux, se rendit à Ragès, ville des Mèdes. Ayant trouvé Gabélus, il lui rendit son billet et en reçut tout l'argent ; 7 et après lui avoir raconté tout ce qui était arrivé à Tobie, fils de Tobie, il le fit venir avec lui aux noces. 8 Lorsque Gabélus entra dans la maison de Raguel, il trouva Tobie à table ; celui-ci se leva aussitôt ; ils se baisèrent mutuellement, et Gabélus pleura et bénit Dieu, 9 en disant : " Que le Dieu d'Israël te bénisse, car tu es le fils d'un homme excellent, juste et craignant Dieu, et faisant beaucoup d'aumônes ! 10 Que la bénédiction se répande aussi sur ta femme et sur vos parents ! 11 Puissiez-vous voir vos fils et les fils de vos fils, jusqu'à la troisième et à la quatrième génération ! Que votre postérité soit bénie du Dieu d'Israël, qui règne dans les siècles des siècles ! " 12 Tous ayant dit : Amen ! ils se mirent à table, et c'est dans la crainte de Dieu qu'ils firent le festin des noces.

CHAP. X. — Inquiétude des parents de Tobie. Départ de Tobie et de Sara, et derniers avis de Raguel.

Chap. X.

PEndant que Tobie différait son départ à cause de ses noces, son père Tobie était rempli d'inquiétude : " D'où vient, se disait-il, le retard de mon fils ? Quelle raison peut le retenir dans ce pays ? 2 Gabélus serait-il mort, et n'y aurait-il plus personne pour lui rendre cet argent ? " 3 Il commença donc à s'attrister beaucoup, lui et Anne, sa femme, et ils se mirent ensemble à pleurer de ce que leur fils n'était pas de

21. *A des voyageurs :* Raguel savait que Tobie et son guide devaient continuer leur voyage jusque chez Gabélus.

24. *Après leur mort :* celle de Raguel et de sa femme.

crificium tibi laudis tuæ et suæ sanitatis offerre ut cognoscat universitas gentium, quia tu es Deus solus in universa terra.

20. Statimque præcepit servis suis Raguel, ut replerent fossam, quam fecerant, priusquam elucesceret. 21. Uxori autem suæ dixit ut instrueret convivium, et præpararet omnia, quæ in cibos erant iter agentibus necessaria. 22. Duas quoque pingues vaccas, et quatuor arietes occidi fecit, et parari epulas omnibus vicinis suis, cunctisque amicis. 23. Et adjuravit Raguel Tobiam, ut duas hebdomadas moraretur apud se. 24. De omnibus autem, quæ possidebat Raguel, dimidiam partem dedit Tobiæ, et fecit scripturam, ut pars dimidia, quæ supererat post obitum eorum, Tobiæ dominio deveniret.

## CAPUT IX.

Raphael Tobiæ rogatu ad Gabelum pergit; quem recepta pecunia ad Tobiæ nuptias adducit : ille autem Tobiæ ac Saræ benedicit.

TUNC vocavit Tobias Angelum ad se, quem quidem hominem existimabat, dixitque ei : Azaria frater, peto ut auscultes verba mea : 2. Si meipsum tradam tibi servum, non ero condignus providentiæ tuæ. 3. Tamen obsecro te ut assumas tibi animalia sive servitia, et vadas ad Gabelum in Rages civitatem Medorum : reddasque ei chirographum suum, et recipias ab eo pecuniam, et roges eum venire ad nuptias meas. 4. Scis enim ipse quoniam numerat pater meus dies : et si tardavero una die plus, contristatur anima ejus. 5. Et certe vides quo modo adjuravit me Raguel, cujus adjuramentum spernere non possum.

6. Tunc Raphael assumens quatuor ex servis Raguelis, et duos camelos, in Rages civitatem Medorum perrexit : et inveniens Gabelum, reddidit ei chirographum suum, et recepit ab eo omnem pecuniam. 7. Indicavitque ei de Tobia filio Tobiæ, omnia quæ gesta sunt : fecitque eum secum venire ad nuptias. 8. Cumque ingressus esset domum Raguelis, invenit Tobiam discumbentem : et exsiliens, osculati sunt se invicem : et flevit Gabelus, benedixitque Deum, 9. et dixit : Benedicat te Deus Israel, quia filius es optimi viri, et justi, et timentis Deum, et eleemosynas facientis : 10. Et dicatur benedictio super uxorem tuam, et super parentes vestros : 11. et videatis filios vestros, et filios filiorum vestrorum, usque in tertiam et quartam generationem : et sit semen vestrum benedictum a Deo Israel, qui regnat in sæcula sæculorum. 12. Cumque omnes dixissent, Amen, accesserunt ad convivium : sed et cum timore Domini nuptiarum convivium exercebant.

## CAPUT X.

Parentes Tobiæ longam ejus moram anxie queruntur; ille autem ægre obtinet, ut a Raguele dimittatur, accepta dote et uxore : porro Raguel illis bene precando, admonet filiam de officio matrisfamilias.

CUM vero moras faceret Tobias, causa nuptiarum, sollicitus erat pater ejus Tobias, dicens : Putas quare moratur filius meus, aut quare detentus est ibi? 2. Putasne Gabelus mortuus est, et nemo reddet illi pecuniam? 3. Cœpit autem contristari nimis ipse et Anna uxor ejus

### CHAP. IX.

3. *Venir à mes noces :* on pouvait, sur des chameaux, aller d'Ecbatane à Ragès en 4 ou 5 jours; or, d'après viii, 23, les réjouissances devaient durer deux semaines; il était donc possible à Gabélus d'arriver assez tôt pour y prendre part.

11. Comp. xiv, 15.

retour au jour marqué. 4Sa mère surtout répandait des larmes intarissables : " Hélas! hélas! mon fils, disait-elle, pourquoi t'avons-nous envoyé si loin, toi qui étais la lumière de nos yeux, le bâton de notre vieillesse, la consolation de notre vie et l'espérance de notre postérité? 5Nous qui avions tout en toi seul, nous n'aurions pas dû t'éloigner de nous." 6Tobie lui disait : " Cesse tes plaintes et ne te trouble pas; notre fils se porte bien, et l'homme avec qui nous l'avons fait partir est très fidèle." 7Mais rien ne la pouvait consoler; sortant chaque jour de sa maison, elle regardait de tous côtés, et allait sur tous les chemins par lesquels il y avait espoir qu'il reviendrait, afin, s'il était possible, de l'apercevoir de loin.

8Cependant Raguel disait à son gendre : " Reste ici, et j'enverrai des nouvelles de ta santé à Tobie, ton père." 9Tobie lui répondit : " Je sais que mon père et ma mère comptent les jours et que leur esprit se tourmente au-dedans d'eux." 10Après avoir fait encore de grandes instances à Tobie, sans que celui-ci voulût rien entendre à ses raisons, il lui remit Sara avec la moitié de tout ce qu'il possédait, en serviteurs et en servantes, en troupeaux, en chameaux, en vaches, en argent, dont il avait beaucoup, et il le laissa partir, plein de santé et de joie, 11en disant : " Que le saint ange du Seigneur soit en votre chemin, qu'il vous conduise jusque chez vous sains et saufs; puissiez-vous trouver toute chose prospère chez vos parents, et puissent mes yeux voir vos enfants avant que je meure!" 12Et le père et la mère, prenant leur fille, l'embrassèrent et la laissèrent aller, 13après lui avoir recommandé d'honorer ses beaux-parents, d'aimer son mari, de bien conduire sa famille, de gouverner sa maison et de se conserver elle-même sans reproche.

### CHAP. XI. — Retour de Tobie. Son père recouvre la vue. Arrivée de Sara.

Chap. XI. COmme ils s'en retournaient, ils arrivèrent le onzième jour à Charan, ville située à moitié chemin vers Ninive. 2Et l'ange dit : " Tobie, mon frère, tu sais en quel état tu as laissé ton père. 3Si donc tu le trouves bon, prenons les devants, et que tes serviteurs suivent à petites journées, avec ta femme et tes troupeaux." 4Tobie ayant approuvé ce dessein, Raphaël lui dit : " Prends avec toi du fiel du poisson, car tu en auras besoin." Tobie prit de ce fiel, et ils partirent.

5Anne cependant allait tous les jours s'asseoir près du chemin, au sommet d'une éminence, d'où elle pouvait découvrir de loin. 6Et comme elle épiait de là l'arrivée de son fils, elle l'aperçut dans le lointain qui revenait, et l'ayant reconnu, elle courut l'annoncer à son mari, en disant : " Voici ton fils qui arrive."

7*En même temps*, Raphaël dit à Tobie : " Lorsque tu seras entré dans la maison, adore aussitôt le Seigneur, ton Dieu, et lui rends grâces; puis, t'approchant de ton père, tu le baise-

---

CHAP. X.

4. *La lumière de nos yeux*, dans le sens biblique, la cause de notre bonheur et de notre joie; privés de cette lumière, nous serions dans les ténèbres, c.-à-d. dans le malheur et la tristesse.

13. Résumé complet des devoirs et des vertus d'une épouse. *Bien conduire sa famille* se rapporte à la direction morale des serviteurs, et sans doute aussi des enfants; *gouverner sa maison*, à la direction matérielle. — Le texte grec ajoute : *Et Edna dit à Tobie : " Frère bien-aimé, ... voici que je te confie ma fille en dépôt, garde-toi de lui causer de la peine."*

cum eo : et cœperunt ambo simul flere : eo quod die statuto minime reverteretur filius eorum ad eos. 4. [a] Flebat igitur mater ejus irremediabilibus lacrymis, atque dicebat : Heu heu me fili mi, ut quid te misimus peregrinari, lumen oculorum nostrorum, baculum senectutis nostræ, solatium vitæ nostræ, spem posteritatis nostræ? 5. Omnia simul in te uno habentes, te non debuimus dimittere a nobis. 6. Cui dicebat Tobias : Tace, et noli turbari, sanus est filius noster : satis fidelis est vir ille, cum quo misimus eum. 7. Illa autem nullo modo consolari poterat, sed quotidie exsiliens circumspiciebat, et circuibat vias omnes, per quas spes remeandi videbatur, ut procul videret eum, si fieri posset, venientem.

[a] Supr. 5, 23.

8. At vero Raguel dicebat ad generum suum : Mane hic, et ego mittam nuntium salutis de te ad Tobiam patrem tuum. 9. Cui Tobias ait : Ego novi quia pater meus et mater mea modo dies computant, et cruciatur spiritus eorum in ipsis. 10. Cumque verbis multis rogaret Raguel Tobiam, et ille eum nulla ratione vellet audire, tradidit ei Saram, et dimidiam partem omnis substantiæ suæ in pueris, in puellis, in pecudibus, in camelis, et in vaccis, et in pecunia multa : et salvum atque gaudentem dimisit eum a se, 11. dicens : Angelus Domini sanctus sit in itinere vestro, perducatque vos incolumes et inveniatis omnia recte circa parentes vestros, et videant oculi mei filios vestros priusquam moriar. 12. Et apprehendentes parentes filiam suam, osculati sunt eam, et dimiserunt ire : 13. monentes eam honorare soceros, diligere maritum, regere familiam, gubernare domum, et seipsam irreprehensibilem exhibere.

## CAPUT XI.

Relictis in itinere Sara reliquaque familia, Tobias et Raphael præcedentes, læte a parentibus Tobiæ excipiuntur : filio patris oculos felle jecoris liniente, ille visum recipit ; quapropter actis Deo gratiis, post adventum Saræ ac familiæ septem diebus læti epulantur.

EUMQUE reverterentur, pervenerunt ad Charan, quæ est in medio itinere contra Niniven, undecimo die. 2. Dixitque Angelus : Tobia frater, scis quemadmodum reliquisti patrem tuum. 3. Si placet itaque tibi, præcedamus, et lento gradu sequantur iter nostrum familiæ, simul cum conjuge tua, et cum animalibus. 4. Cumque hoc placuisset ut irent, dixit Raphael ad Tobiam : Tolle tecum ex felle piscis : erit enim necessarium. Tulit itaque Tobias ex felle illo, et abierunt.

5. Anna autem sedebat secus viam, quotidie in supercilio montis, unde respicere poterat de longinquo 6. Et dum ex eodem loco specularetur adventum ejus, vidit a longe, et illico agnovit venientem filium suum : currensque nuntiavit viro suo, dicens : Ecce venit filius tuus.

7. Dixitque Raphael ad Tobiam : At ubi introieris domum tuam, sta-

### CHAP. XI.

1. *Charan* (ce nom est diversement écrit dans les manuscrits), localité inconnue, probablement sur les frontières de l'Assyrie proprement dite, mais certainement distincte de la ville de Charan ou Haran en Mésopotamie, où séjournèrent Abraham et Jacob (*Gen.* xi, 31 ; xxvii, 43).

2. *En quel état :* aveugle et inquiet ; dans le grec, l'ange énonce encore un autre motif pour lequel Tobie doit prendre les devants, c'est de préparer la maison pour recevoir la jeune femme.

3. *Prenons les devants :* l'ange avait attendu, pour proposer à Tobie cette résolution, que la caravane eût traversé le pays des Mèdes, alors en révolte contre les Assyriens, et où il eût été dangereux de faire voyager seule une jeune femme avec tout son avoir.

ras, 8et tu étendras tout de suite sur ses yeux du fiel de ce poisson que tu portes avec toi; car sache que ses yeux s'ouvriront à l'instant, et que ton père verra la lumière du ciel, et que ta vue le comblera de joie."

9Alors le chien qui les avait accompagnés dans le voyage courut devant eux, comme pour apporter la nouvelle, caressant de la queue et tout joyeux. 10Et le père aveugle se leva et se mit à courir, et comme il heurtait des pieds, il donna la main à un serviteur pour aller au-devant de son fils. 11Le prenant dans ses bras, il le baisa, ce que fit aussi sa mère, et tous deux versaient des larmes de joie. 12Après qu'ils eurent adoré Dieu et lui eurent rendu grâces, ils s'assirent. 13Aussitôt Tobie, prenant du fiel du poisson, l'étendit sur les yeux de son père. 14Au bout d'une demi-heure environ d'attente, une taie blanche, comme la pellicule d'un œuf, commença à sortir de ses yeux. 15Tobie la saisit et l'arracha des yeux de son père, et à l'instant celui-ci recouvra la vue. 16Et ils rendaient gloire à Dieu, lui et sa femme, et tous ceux qui le connaissaient. 17Tobie disait : "Je vous bénis, Seigneur, Dieu d'Israël, parce que vous m'avez châtié et que vous m'avez guéri; et voici que je vois mon fils Tobie!"

18Sept jours après arriva aussi Sara, la femme de son fils, avec tous ses serviteurs en bonne santé, avec les troupeaux et les chameaux, et tout l'argent de son mariage et celui qu'avait rendu Gabélus. 19Et Tobie raconta à ses parents tous les bienfaits dont Dieu l'avait comblé par l'homme qui l'avait conduit. 20Achior et Nabath, parents de Tobie, vinrent le trouver, pleins de joie, et le félicitèrent de tous les biens que Dieu lui avait faits. 21Et pendant sept jours, mangeant ensemble, ils se livrèrent à de grandes réjouissances.

### CHAP. XII. — L'ange Raphaël se fait connaître.

Ch. XII. Lors Tobie appela auprès de lui son fils et lui dit : "Que donnerons-nous à ce saint homme qui t'a accompagné dans ton voyage." 2Tobie répondit à son père : "Mon père, quelle récompense pouvons-nous lui offrir? Y a-t-il quelque chose qui soit en rapport avec ses services? 3Il m'a conduit et ramené sain et sauf; il a été lui-même recevoir l'argent de Gabélus; il m'a fait avoir une femme, dont il a éloigné le démon, et il a rempli de joie ses parents; il m'a sauvé moi-même du poisson qui allait me dévorer; il t'a fait voir la lumière du ciel, et par lui nous avons été comblés de toutes sortes de bien. Que pouvons-nous lui donner qui égale ce qu'il a fait pour nous? 4Mais je te prie, mon père, de lui demander s'il ne daignerait pas accepter la moitié de tout le bien que nous avons apporté." 5L'ayant donc appelé, Tobie et son fils le prirent à part, et le prièrent de vouloir bien accepter la moitié de tout ce qu'ils avaient rapporté.

6Alors l'ange, seul avec eux, leur dit : "Bénissez le Dieu du ciel et rendez-lui gloire devant tout être qui a vie, parce qu'il a exercé envers vous sa miséricorde. 7Il est bon de tenir

9. *Le chien* (vi, 1) : ce détail est dans la nature du sujet; il est à sa place dans un récit patriarcal. Comp. *Odyss.* xvii, 301. — Le texte de la Vulg. est cependant le seul qui en fasse mention.

10. *Un serviteur*, sans doute un enfant qui servait ordinairement de guide au vieillard. D'après le grec du Vatican, c'est Tobie lui-même qui se précipite pour soutenir son père qui trébuche.

14. Pline (Hist. Nat. xxii, 4) note l'efficacité du fiel de certains animaux pour guérir les affections de la vue, et le récit biblique nous montre le fiel du poisson opérant lentement, à la manière d'un remède naturel. Mais il est vraisemblable que Dieu, ne vou-

tim adora Dominum Deum tuum : et gratias agens ei, accede ad patrem tuum, et osculare eum. 8. Statimque lini super oculos ejus ex felle isto piscis, quod portas tecum : scias enim quoniam mox aperientur oculi ejus, et videbit pater tuus lumen cœli, et in aspectu tuo gaudebit.

9. Tunc præcucurrit canis, qui simul fuerat in via : et quasi nuntius adveniens, blandimento suæ caudæ gaudebat. 10. Et consurgens cæcus pater ejus, cœpit offendens pedibus currere : et data manu puero, occurrit obviam filio suo. 11. Et suscipiens osculatus est eum cum uxore sua, et cœperunt ambo flere præ gaudio. 12. Cumque adorassent Deum, et gratias egissent, consederunt. 13. Tunc sumens Tobias de felle piscis, linivit oculos patris sui. 14. Et sustinuit quasi dimidiam fere horam : et cœpit albugo ex oculis ejus, quasi membrana ovi, egredi. 15. Quam apprehendens Tobias traxit ab oculis ejus, statimque visum recepit. 16. Et glorificabant Deum, ipse videlicet, et uxor ejus, et omnes qui sciebant eum. 17. Dicebatque Tobias : Benedico te Domine Deus Israel, quia tu castigasti me, et tu salvasti me : et ecce ego video Tobiam filium meum.

18. Ingressa est etiam post septem dies Sara uxor filii ejus, et omnis familia sana, et pecora, et cameli, et pecunia multa uxoris : sed et illa pecunia, quam receperat a Gabelo : 19. et narravit parentibus suis omnia beneficia Dei, quæ fecisset circa eum per hominem, qui eum duxerat. 20. Veneruntque Achior et Nabath consobrini Tobiæ, gaudentes ad Tobiam, et congratulantes ei de omnibus bonis, quæ circa illum ostenderat Deus. 21. Et per septem dies epulantes, omnes cum gaudio magno gavisi sunt.

## CAPUT XII.

Tobias, cum filio de mercede Raphaelis consultans, auditisque quæ sibi ac filio præstiterat beneficiis, medietatem offert omnium quæ attulerant : at ille se Dei Angelum declarat, et post revelata alia mysteria in cœlum sublevatur; quo facto illi, in terram proni ruentes, Deum benedicunt.

TUNC vocavit ad se Tobias filium suum, dixitque ei : Quid possumus dare viro isti sancto, qui venit tecum? 2. Respondens Tobias, dixit patri suo : Pater, quam mercedem dabimus ei? aut quid dignum poterit esse beneficiis ejus? 3. Me duxit et reduxit sanum, pecuniam a Gabelo ipse recepit, uxorem ipse me habere fecit, et dæmonium ab ea ipse compescuit, gaudium parentibus ejus fecit, meipsum a devoratione piscis eripuit, te quoque videre fecit lumen cœli, et bonis omnibus per eum repleti sumus. Quid illi ad hæc poterimus dignum dare? 4. Sed peto te pater mi, ut roges eum, si forte dignabitur medietatem de omnibus, quæ allata sunt, sibi assumere. 5. Et vocantes eum, pater scilicet, et filius, tulerunt eum in partem : et rogare cœperunt ut dignaretur dimidiam partem omnium, quæ attulerant, acceptam habere.

6. Tunc dixit eis occulte : Benedicite Deum cœli, et coram omnibus viventibus confitemini ei, quia fecit vobiscum misericordiam suam. 7. Etenim sacramentum regis abs-

lant pas dévoiler encore l'intervention de son ange, fit agir d'une façon naturelle en apparence, un remède qui, pour guérir les yeux comme pour chasser le démon, n'avait qu'une efficacité miraculeuse. Voir vi, 7.

20. *Achior*, en gr. *Achiacharus* : voy. la note de i, 25. — *Nabath*, inconnu d'ailleurs; ce nom est diversement écrit dans les éditions gr. et dans les anciennes versions.

CHAP. XII.

1. La famille de Tobie commence à soupçonner dans Azarias autre chose qu'un mercenaire.

7. *Il est bon de tenir cachés* les desseins secrets d'un roi, parce que l'événement n'en

caché le secret du roi, mais il est honorable de révéler et de publier les œuvres de Dieu. 8La prière est bonne avec le jeûne, et l'aumône vaut mieux que l'or et les trésors. 9Car l'aumône délivre de la mort, et c'est elle qui efface les péchés, et qui fait trouver la miséricorde et la vie éternelle. 10Mais ceux qui commettent le péché et l'iniquité sont leurs propres ennemis. 11Je vais donc vous découvrir la vérité, et je ne veux vous rien cacher. 12Lorsque tu priais avec larmes et que tu donnais la sépulture aux morts; lorsque, quittant ton repas, tu cachais les morts dans ta maison pendant le jour et que tu les mettais en terre pendant la nuit, je présentais ta prière au Seigneur. 13Et parce que tu étais agréable à Dieu, il a fallu que la tentation t'éprouvât. 14Maintenant le Seigneur m'a envoyé pour te guérir, et pour délivrer du démon Sara, la femme de ton fils. 15Je suis l'ange Raphaël, un des sept qui nous tenons en présence du Seigneur."

16En entendant ces paroles, ils furent hors d'eux-mêmes, et tout tremblants ils tombèrent la face contre terre. 17Et l'ange leur dit : "Que la paix soit avec vous! Ne craignez point. 18Car, lorsque j'étais avec vous, j'y étais par la volonté de Dieu; bénissez-le donc et chantez ses louanges. 19Il vous a paru que je mangeais et buvais avec vous; mais je me nourris d'un aliment invisible et d'une boisson que l'œil de l'homme ne peut atteindre. 20Il est donc temps que je retourne vers celui qui m'a envoyé; mais vous, bénissez Dieu et publiez toutes ses merveilles." 21Après avoir ainsi parlé, il fut dérobé à leurs regards, et ils ne purent plus le voir. 22Alors, s'étant prosternés pendant trois heures le visage contre terre, ils bénirent Dieu, et s'étant levés ils racontèrent toutes ses merveilles.

## ÉPILOGUE [XIII—XIV].

### CHAP. XIII. — Cantique d'actions de grâces du vieux Tobie.

Ch. XIII. 1LE vieux Tobie, ouvrant la bouche, bénit le Seigneur en disant :

"Vous êtes grand, Seigneur, dans l'éternité,
Et votre règne s'étend à tous les siècles.
2 Car vous châtiez et vous sauvez,
Vous conduisez au tombeau et vous en ramenez,
Et il n'est personne qui puisse échapper à votre main.

3 Célébrez le Seigneur, enfants d'Israël,
Et louez-le devant les nations.
4 Car il vous a dispersés parmi les nations qui l'ignorent,
Afin que vous racontiez ses merveilles, et que vous leur fassiez connaître
Qu'il n'y a point d'autre Dieu tout-puissant que lui *seul*.
5 Il nous a châtiés à cause de nos iniquités,
Et il nous sauvera à cause de sa miséricorde.
6 Considérez comment il a agi envers nous,
Et bénissez-le avec crainte et tremblement,
Et glorifiez par vos œuvres le Roi des siècles.

---

a pas encore démontré la sagesse, et que des ennemis pourraient en empêcher la réalisation; mais publier les œuvres de Dieu, c'est manifester sa puissance, sa sagesse et sa bonté. Comp. *Luc*, viii, 39.

8. *La prière*, etc.: en gr., *la prière avec le jeûne et l'aumône vaut mieux*, etc. S. Thomas : L'ange énonce ici trois bonnes œuvres auxquelles toutes les autres peuvent se ramener. Car tout ce que fait un homme pour réfréner ses concupiscences se rapporte au jeûne; tout ce qu'il fait par amour pour le prochain se rapporte à l'aumône, et tout ce qu'il fait pour rendre à Dieu un culte se rap-

condere bonum est : opera autem Dei revelare et confiteri honorificum est. 8. Bona est oratio cum jejunio, et eleemosyna magis quam thesauros auri recondere : 9. quoniam eleemosyna a morte liberat, et ipsa est, quæ purgat peccata, et facit invenire misericordiam et vitam æternam. 10. Qui autem faciunt peccatum, et iniquitatem, hostes sunt animæ suæ. 11. Manifesto ergo vobis veritatem, et non abscondam a vobis occultum sermonem. 12. Quando orabas cum lacrymis, et sepeliebas mortuos, et derelinquebas prandium tuum, et mortuos abscondebas per diem in domo tua, et nocte sepeliebas eos, ego obtuli orationem tuam Domino. 13. Et quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te. 14. Et nunc misit me Dominus ut curarem te, et Saram uxorem filii tui a dæmonio liberarem. 15. Ego enim sum Raphael Angelus, unus ex septem, qui astamus ante Dominum.

16. Cumque hæc audissent, turbati sunt, et trementes ceciderunt super terram in faciem suam. 17. Dixitque eis Angelus : Pax vobis, nolite timere. 18. Etenim cum essem vobiscum, per voluntatem Dei eram : ipsum benedicite, et cantate illi. 19. Videbar quidem vobiscum manducare, et bibere : sed ego cibo invisibili, et potu, qui ab hominibus videri non potest, utor. 20. Tempus est ergo ut revertar ad eum, qui me misit : vos autem benedicite Deum, et narrate omnia mirabilia ejus. 21. Et cum hæc dixisset, ab aspectu eorum ablatus est, et ultra eum videre non potuerunt. 22. Tunc prostrati per horas tres in faciem, benedixerunt Deum : et exsurgentes narraverunt omnia mirabilia ejus.

## CAPUT XIII.

Tobias senior benedicit ac gratias agit Domino, et universos ad idipsum hortatur : prophetat quoque de restitutione et magna felicitate futura Jerusalem.

APERIENS autem Tobias senior os suum, benedixit Dominum, et dixit : Magnus es Domine in æternum, et in omnia sæcula regnum tuum : 2. [a] quoniam tu flagellas, et salvas : deducis ad inferos, et reducis : et non est qui effugiat manum tuam.

[a] Deut. 32, 39. 1 Reg. 2, 6. Sap. 16, 13.

3. Confitemini Domino filii Israel, et in conspectu gentium laudate eum : 4. quoniam ideo dispersit vos inter gentes, quæ ignorant eum, ut vos enarretis mirabilia ejus, et faciatis scire eos, quia non est alius Deus omnipotens præter eum. 5. Ipse castigavit nos propter iniquitates nostras : et ipse salvabit nos propter misericordiam suam. 6. Aspicite ergo quæ fecit nobis-

porte à la prière. Comp. *Eccli.* vii, 10; *Luc*, xii, 33, et plus haut iv, 7-12.

11. *Vous rien cacher ;* au lieu de *occultum sermonem*, on lit dans l'Ital., *ullum sermonem*, ce qui est conforme au grec. *Occultum* dans la Vulg. ne serait-il pas une faute de copiste?

13. Les épreuves sont nécessaires aux justes pour la constatation et l'exercice de leurs vertus (fidélité, patience, confiance en Dieu, etc.). Elles n'offrent pas alors le caractère d'un châtiment pour des fautes personnelles, quoiqu'elles aient leur fondement dans l'imperfection générale de notre nature. Il n'est pas rare que le juste ainsi éprouvé soit récompensé en cette vie (Job, Tobie, etc.), mais il le sera certainement dans la vie future. Comp. *Matth.* xvi, 24 sv. *Act.* xiv, 21; *Hébr.* xii, 6.

15. *Qui nous tenons en présence du Seigneur*, comme ses serviteurs, prêts à recevoir et à exécuter ses ordres (*Apoc.* i, 4). Sur cette locution, comp. I *Sam.*, xxii, 7; I *Rois*, xii, 8.

20. *Publiez*, en grec, *écrivez dans un livre tout ce qui s'est accompli.*

### CHAP. XIII.

1. *Ouvrant la bouche*, comp. *Matth.* v, 2. — En gr. *Et Tobie écrivit une prière ... et il dit.*

6. Tobie rappelle ses épreuves, suivies de récompense, comme un motif de consolation et d'espérance pour les Israélites exilés.

7 Pour moi, je veux le bénir dans ce pays où je suis captif,
Parce qu'il a fait éclater sa gloire sur une nation criminelle.
8 Convertissez-vous donc, pécheurs, et pratiquez la justice devant Dieu,
Dans la confiance qu'il vous fera miséricorde!
9 Pour moi, je me réjouirai en lui de toute mon âme.
10 Bénissez le Seigneur, vous tous qui êtes le peuple choisi;
Célébrez des jours de joie et chantez ses louanges!

11 Jérusalem, cité de Dieu, le Seigneur t'a châtiée à cause des œuvres de tes mains.
12 Glorifie le Seigneur par tes bonnes œuvres, et bénis le Dieu des siècles,
Afin qu'il rebâtisse en toi son sanctuaire,
Qu'il rappelle à toi tous les captifs
Et que tu te réjouisses dans tous les siècles des siècles.
13 Tu brilleras d'une éclatante lumière,
Et tous les pays de la terre se prosterneront devant toi.
14 Les nations viendront à toi des contrées lointaines,
Apportant des présents, elles adoreront dans tes murs le Seigneur,
Et considéreront ta terre comme un sanctuaire,
15 Car elles invoqueront le grand Nom au milieu de toi.
16 Seront maudits ceux qui te mépriseront,
Condamnés ceux qui te blasphémeront,
Bénis ceux qui t'édifieront.
17 Et toi, tu te réjouiras dans tes enfants,
Parce qu'ils seront tous bénis et se rassembleront auprès du Seigneur.
18 Heureux tous ceux qui t'aiment et qui se réjouissent de ta paix!

19 Mon âme, bénis le Seigneur,
Parce qu'il a délivré Jérusalem, sa ville,
De toutes ses tribulations, lui, le Seigneur, notre Dieu!
20 Heureux serai-je, s'il reste des rejetons de ma race
Pour voir la splendeur de Jérusalem!
21 Les portes de Jérusalem seront bâties de saphirs et d'émeraudes,
Et toute l'enceinte de ses murailles de pierres précieuses.
22 Des pierres d'une blancheur immaculée formeront le pavé de ses places,
Et l'on chantera dans ses rues : Alleluia!

23 Béni soit le Seigneur qui a donné cette gloire à Jérusalem,
Et qu'il règne sur elle aux siècles des siècles! Amen!"

CHAP. XIV. — Mort de Tobie. Retour du jeune Tobie en Médie; sa mort.

Ch. XIV. AInsi finirent les paroles de Tobie. Après qu'il eut recouvré la vue, Tobie vécut *encore* quarante-deux ans, et il vit les enfants de ses petits-enfants. 2Il vécut en tout cent deux ans, et il fut inhumé honorablement à Ninive. 3Car il avait cinquante-six ans lorsqu'il perdit la vue, et il la recouvra à soixante. 4Tout le reste de sa vie se passa dans la joie, et plus il faisait de progrès dans la crainte de Dieu, plus il goûtait de paix.

5A l'heure de sa mort, il appela

7. *Sur une nation criminelle*, aux yeux de cette nation idolâtre, l'Assyrie. D'autres, *sur un peuple coupable*, la nation juive, châtiée par l'exil.

11. A partir de ce verset, le cantique de Tobie devient une prophétie. *T'a châtiée*, parfait prophétique : c'est assez longtemps (environ 88 ans) après que Jérusalem fut prise et détruite par Nabuchodonosor. En gr., *te châtiera*. — *Les œuvres de tes mains*, les idoles, et le culte que les Juifs leur rendaient; en gr., *les œuvres de tes fils*.

12. *Tes bonnes œuvres*, des œuvres de pénitence. D'autres, *rends grâces au Seigneur pour ses bienfaits à ton égard*.

13 sv. *Se prosterneront devant toi :* la pensée est expliquée au verset suiv. Ces paroles ont commencé à s'accomplir par rapport à la Jérusalem terrestre (*Esdr.* i, 2 sv.; vi, 7 sv.; vii, 23, 27); mais, dans un sens plus haut, elles s'appliquent surtout à la Jérusalem spirituelle, à l'Eglise chrétienne, comp. *Is.* lx.

15. *Le grand Nom*, celui de Jéhovah, ou plutôt Jéhovah lui-même (*Exod.* vi, 3; xxiii, 21).

16. *Qui édifieront*, relèveront et embelliront la Jérusalem terrestre, et, par leur en-

cum, et cum timore et tremore confitemini illi : regemque sæculorum exaltate in operibus vestris.

7. Ego autem in terra captivitatis meæ confitebor illi : quoniam ostendit majestatem suam in gentem peccatricem. 8. Convertimini itaque peccatores, et facite justitiam coram Deo, credentes quod faciat vobiscum misericordiam suam. 9. Ego autem, et anima mea in eo lætabimur. 10. Benedicite Dominum omnes electi ejus : agite dies lætitiæ, et confitemini illi.

11. Jerusalem civitas Dei, castigavit te Dominus in operibus manuum tuarum. 12. Confitere Domino in bonis tuis, et benedic Deum sæculorum ut reædificet in te tabernaculum suum, et revocet ad te omnes captivos, et gaudeas in omnia sæcula sæculorum. 13. Luce splendida fulgebis : et omnes fines terræ
[b] Is. 60, 5. adorabunt te. 14. [b]Nationes ex longinquo ad te venient : et munera deferentes, adorabunt in te Dominum, et terram tuam in sanctificationem habebunt. 15. Nomen enim magnum invocabunt in te. 16. Maledicti erunt qui contempserint te : et condemnati erunt omnes qui blasphemaverint te : benedictique erunt qui ædificaverint te. 17. Tu autem lætaberis in filiis tuis, quoniam omnes benedicentur, et congregabuntur ad Dominum. 18. Beati omnes qui diligunt te, et qui gaudent super pace tua.

19. Anima mea benedic Dominum, quoniam liberavit Jerusalem civitatem suam a cunctis tribulationibus ejus, Dominus Deus noster. 20. Beatus ero si fuerint reliquiæ seminis mei ad videndam claritatem Jerusalem. 21. [c]Portæ Jerusalem ex sapphiro et smaragdo ædificabuntur : et ex lapide pretioso omnis circuitus murorum ejus. 22. Ex lapide candido et mundo omnes plateæ ejus sternentur : et per vicos ejus alleluia cantabitur.
[c] Apoc. 21, 19.

23. Benedictus Dominus, qui exaltavit eam, et sit regnum ejus in sæcula sæculorum super eam. Amen.

## CAPUT XIV.

Tobias senior moriturus, completis 102 ætatis suæ annis, filium ac nepotes ad pietatem hortatur, utque sepultis parentibus e Ninive migrent, quam evertendam dicit, et Jerusalem instaurandam : quod filius observans, tandem ad socceros revertitur, ibique completis 99 annis, moritur.

ET consummati sunt sermones Tobiæ. Et postquam illuminatus est Tobias, vixit annis quadraginta duobus, et vidit filios nepotum suorum. 2. Completis itaque annis centum duobus, sepultus est honorifice in Ninive. 3. Quinquaginta namque et sex annorum lumen oculorum amisit, sexagenarius vero recepit. 4. Reliquum vero vitæ suæ in gaudio fuit, et cum bono profectu timoris Dei perrexit in pace.

---

trée dans l'Eglise chrétienne, contribueront à édifier la Jérusalem spirituelle. Comp. *Matth.* xvi, 18; *Luc*, x, 16.

17. Ce verset, dans un sens restreint, peut s'appliquer au retour de l'exil; dans un sens supérieur, mais éloigné, il annonce la conversion des Juifs un peu avant le second avènement du Seigneur.

18. *Ta paix*, ton bonheur, ta prospérité, comp. *Ps.* 122, 6 sv.

21 sv. A la fin des temps, la Jérusalem spirituelle, l'Eglise, se transformera en la Jérusalem céleste ; *Apoc.* xxi, 1 sv. Les pierres dont l'Eglise du ciel est bâtie sont les élus, pierres vivantes, plus précieuses que les saphirs et les émeraudes. Comp. *Is.* liv, 11 sv. *Apoc.* xxi, 18-21. — *Alleluia*, c.-à-d. *louez Jéhovah!* C'est l'expression de la joie suprême (*Apoc.* xix, 1 sv.).

### CHAP. XIV.

3. Les différents textes sont en désaccord touchant la chronologie de la vie de Tobie; la plupart le font vivre 112 ans.

4. *Plus il faisait de progrès*, etc. D'autres, *après de bons progrès dans la crainte de Dieu, il s'en alla (mourut) en paix.*

5. *A l'heure de sa mort il appela :* comme

auprès de lui Tobie, son fils, et les sept jeunes fils de ce dernier, ses petits-fils, et il leur dit : 6" La ruine de Ninive est proche, car la parole de Dieu doit avoir son accomplissement ; et nos frères qui sont dispersés loin du pays d'Israël y retourneront. 7 Tout le pays *d'Israël*, après avoir été désert, sera repeuplé, et la maison de Dieu, après avoir été brûlée, sera rebâtie, et tous ceux qui craignent Dieu y reviendront. 8 Les nations abandonneront leurs idoles ; elles viendront à Jérusalem et y habiteront ; 9et tous les rois de la terre se réjouiront en adorant le Roi d'Israël.

10 Ecoutez donc, mes enfants, votre père : servez le Seigneur dans la vérité, et efforcez-vous de faire ce qui lui est agréable. 11 Recommandez à vos enfants de pratiquer la justice et de faire des aumônes, de se souvenir de Dieu et de le bénir en tout temps dans la vérité et de toute leur force.

12 Ecoutez-moi donc maintenant, mes enfants, et ne demeurez point dans cette ville ; mais le jour même où vous aurez inhumé votre mère auprès de moi dans un même sépulcre, mettez-vous en route pour sortir d'ici ; 13car je vois que l'iniquité de Ninive amènera sa ruine."

14 Après la mort de sa mère, *le jeune* Tobie sortit de Ninive avec sa femme, ses enfants et les enfants de ses enfants, et il retourna chez ses beaux-parents. 15 Il les trouva bien portants dans une heureuse vieillesse ; il eut soin d'eux et il leur ferma les yeux ; il recueillit tout l'héritage de la maison de Raguel, et il vit les enfants de ses enfants jusqu'à la cinquième génération. 16 Après qu'il eut vécu quatre-vingt dix-neuf ans dans la crainte du Seigneur, ses enfants l'inhumèrent avec joie. 17 Tous ceux de sa parenté et tous ses descendants persévérèrent dans une bonne vie et une sainte conduite, en sorte qu'ils furent aimés de Dieu et des hommes, et de tous ceux qui habitaient le pays.

---

avaient fait Isaac (*Gen.* xxvii, 2 sv.), Jacob (*Gen.* xlix), Moïse (*Deut.* xxxiii).

6. *La parole de Dieu ;* en gr. *la parole du prophète Jonas s'accomplira entièrement*, c'est-à-dire, Ninive sera détruite (*Jon.* iii, 4) parce qu'elle aura mérité de nouveau le châtiment que sa pénitence avait retardé. Il est probable cependant que les exilés avaient eu prompte connaissance de la prophétie contre Ninive publiée par Nahum vers l'an 660 av. J.-C. — La grande cité fut détruite par Cyaxare le Mède et le Babylonien Nabopolassar vers l'an 607 av. J.-C., quelques années après la mort du vieux Tobie.

7. Tobie voit d'avance, par l'esprit prophétique, l'embrasement de Jérusalem sous Nabuchodonosor : voy. la note de xiii, 11.

5. In hora autem mortis suæ vocavit ad se Tobiam filium suum, et septem juvenes filios ejus nepotes suos, dixitque eis : 6. Prope erit interitus Ninive : non enim excidit verbum Domini : et [a] fratres nostri, qui dispersi sunt a terra Israel, revertentur ad eam. 7. Omnis autem deserta terra ejus replebitur, et domus Dei, quæ in ea incensa est, iterum reædificabitur : ibique revertentur omnes timentes Deum, 8. et relinquent gentes idola sua, et venient in Jerusalem, et inhabitabunt in ea, 9. et gaudebunt in ea omnes reges terræ, adorantes regem Israel.

[a] 1 Esdr. 3, 8.

10. Audite ergo filii mei patrem vestrum : servite Domino in veritate, et inquirite ut faciatis quæ placita sunt illi : 11. et filiis vestris mandate ut faciant justitias et eleemosynas, ut sint memores Dei, et benedicant eum in omni tempore in veritate, et in tota virtute sua.

12. Nunc ergo filii audite me, et nolite manere hic : sed quacumque die sepelieritis matrem vestram circa me in uno sepulcro, ex eo dirigite gressus vestros ut exeatis hinc : 13. video enim quia iniquitas ejus finem dabit ei.

14. Factum est autem post obitum matris suæ, Tobias abscessit ex Ninive cum uxore sua, et filiis, et filiorum filiis, et reversus est ad soceros suos : 15. invenitque eos incolumes in senectute bona : et curam eorum gessit, et ipse clausit oculos eorum : et omnem hereditatem domus Raguelis ipse percepit : viditque quintam generationem, filios filiorum suorum. 16. Et completis annis nonagintanovem in timore Domini, cum gaudio sepelierunt eum. 17. Omnis autem cognatio ejus, et omnis generatio ejus in bona vita, et in sancta conversatione permansit, ita ut accepti essent tam Deo, quam hominibus, et cunctis habitantibus in terra.

---

8. *Jérusalem :* voy. la note de xiii, 13.

9. *Le Roi d'Israël*, Jéhovah, manifesté dans le Verbe fait chair, que Pilate fit crucifier avec cette inscription en haut de la croix : *Jésus de Nazareth, roi des Juifs*. Voir *Jean* i, 49.

16. *Quatre-vingt dix-neuf ans :* le chiffre varie dans les différents textes ; quelques-uns font vivre Tobie jusqu'à 117 et même 127 ans. Quoiqu'il en soit, 99 ans suffisent pour qu'il ait pu voir cinq générations d'enfants, les Orientaux se mariant de fort bonne heure, et apprendre la destruction de Ninive, comme l'ajoute le texte grec. — *Ses enfants l'inhumèrent avec joie*, étant persuadés, dit D. Calmet, que sa vie sainte serait couronnée dans le ciel. En mettant la virgule après *gaudio*, au lieu de la mettre avant, on obtiendrait ce sens : *Après qu'il eut vécu 99 ans dans la crainte du Seigneur* et *dans la joie, ses enfants l'inhumèrent.*